

TABLE DES MATIÈRES

1. MOTS DE BIENVENUE

2. LE PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES DES AMÉRIQUES

- A. COMITÉ ORGANISATEUR, CABINET ET COMITÉ CONSULTATIF
- B. COLLABORATEURS
- C. PRÉSENTATION DU PFJA
- D. LIEU HÔTE DE L'ÉVÉNEMENT
- E. LA FRANCOPHONIE ONTARIENNE
- F. LA VILLE DE TORONTO
- G. LE FRANÇAIS, UNE LANGUE DES AMÉRIQUES

3. DOCUMENTS DE TRAVAIL

- A. PROJET DE LOI A-1:
CYBERDÉMOCRATIE DIRECTE DANS LES AMÉRIQUES
- B. PROJET DE LOI A-2: UNILINGUISME DANS LES AMÉRIQUES
- C. PROJET DE LOI A-3: CONTRÔLE DES ARMES À FEU
- D. RÈGLEMENTS ET PROCÉDURES
- E. IDÉOLOGIES DES PARTIS POLITIQUES

4. INFORMATIONS PRATIQUES

- A. LISTE DES PARTICIPANTS
- B. INFORMATIONS UTILES
- C. CARTE DE TORONTO

5. PROGRAMMATION

- A. RÉSUMÉ DES PRÉSENTATIONS DES CONFÉRENCIERS
- B. BIOGRAPHIE DES CONFÉRENCIERS
- C. PROGRAMME

Coordination de la publication: Dominique S.Montpetit

Collaboration à la réalisation: Flavie-Isabelle Hade, France Roussel

Révision linguistique: Solange Deschênes

Graphisme, illustrations: LMG

Le Centre de la francophonie des Amériques vise à réduire l'empreinte écologique du Parlement francophone des jeunes des Amériques (PFJA). Conscient des impacts d'un événement d'envergure internationale comme le PFJA, le Centre s'engage à mettre en pratique les règles de base d'un comportement écoresponsable : réduire, recycler, réutiliser. Le Centre de la francophonie des Amériques souhaite rappeler à tous les participants et conférenciers que chaque petit geste compte afin de réduire l'impact écologique de cet événement.



DENIS DESGAGNÉ

MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CENTRE DE LA FRANCOPHONIE DES AMÉRIQUES

Chers amis de la francophonie des Amériques,

Je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue à la première édition du Parlement francophone des jeunes des Amériques (PFJA). Votre présence à Toronto pour ce rendez-vous de la jeunesse engagée vous donnera l'occasion de vivre une expérience de la démocratie des plus authentique.

Je tiens d'abord à vous adresser mes plus sincères félicitations. Vous avez été sélectionnés en tant que leaders pour participer à cet événement international et votre présence témoigne de votre volonté à prendre part activement au changement social et à faire rayonner la langue française dans les Amériques, en harmonie avec toutes les cultures.

La francophonie des Amériques est plurielle et inclusive. Elle doit œuvrer pour le rassemblement des peuples. Être unis dans la diversité, tel est notre objectif. Nous comptons sur votre engagement et votre sens de la citoyenneté pour relever ce défi.

Je remercie chaleureusement les conférenciers, les animateurs, les facilitateurs et les membres du Cabinet du PFJA d'avoir accepté de vous transmettre leur passion. Je tiens également à remercier la région Amérique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, car, sans la volonté de ses membres, cette première édition du PFJA n'aurait pas lieu. Merci aux bailleurs de fonds, particulièrement au gouvernement du Québec, qui ont appuyé l'organisation du PFJA et qui reconnaissent qu'une meilleure connaissance du travail parlementaire et des enjeux économiques, sociaux et culturels de nos sociétés peut contribuer à l'émergence d'une nouvelle génération de leaders dans les Amériques. Finalement, je profite de l'occasion pour remercier sincèrement toute l'équipe du Centre pour sa rigueur et pour l'excellent travail accompli.

Je souhaite que les rencontres que vous ferez lors du PFJA soient génératrices de nouveaux liens durables et source de motivation dans vos futures actions de rayonnement de la francophonie dans les Amériques.

Bon séjour à Toronto !

Denis Desgagné

Président-directeur général
Centre de la francophonie des Amériques



JEAN-MARC LALONDE

MOT DU PRÉSIDENT D'HONNEUR DU PREMIER PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES DES AMÉRIQUES

C'est pour moi un rêve devenu réalité que de vous souhaiter la bienvenue à la première édition du Parlement francophone des jeunes des Amériques (PFJA). Ce rêve que je vois se réaliser sous mes yeux est le fruit de l'engagement et de la détermination d'organisations que j'aimerais remercier, tels le Centre de la francophonie des Amériques, l'Assemblée législative de l'Ontario et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, région Amérique.

Il y a cinq ans, à titre de chargé de mission des Amériques pour l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, je recommandais la mise sur pied d'un Parlement jeunesse pour les trois Amériques. Ce Parlement jeunesse a pour objectifs de sensibiliser de jeunes leaders de 19 à 35 ans aux enjeux de société des Amériques, de développer la responsabilité sociale, l'action civique et la solidarité francophone tout en se familiarisant avec les multiples facettes du concept de gouvernance.

Au sein du PFJA, près d'une centaine de jeunes leaders vivront une expérience enrichissante leur permettant de mieux comprendre les rouages d'un Parlement. C'est le rendez-vous de la jeunesse engagée!

Je souhaite un séjour des plus mémorable à tous les participants.

Bon succès à cette première édition!

Jean-Marc Lalonde

Président d'honneur, PFJA



MICHEL P. SAMSON

MOT DE BIENVENUE DU CHARGÉ DE MISSION AMÉRIQUE DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE (APF)

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que j'accueille cette première édition du Parlement francophone des jeunes des Amériques (PFJA), un projet qui a d'abord germé dans la tête de mon prédécesseur, Jean-Marc Lalonde, et qui s'est par la suite concrétisé grâce au Centre de la francophonie des Amériques et à l'Assemblée législative de l'Ontario.

Inspirée à l'origine du Parlement francophone des jeunes mis sur pied par l'APF en 2001, cette simulation parlementaire de jeunes francophones des Amériques vise bien sûr, à l'instar d'autres Parlements jeunesse, à promouvoir l'engagement citoyen et la connaissance de nos institutions parlementaires chez les jeunes. Comme vous le découvrirez, le PFJA se veut novateur par l'ajout des volets « média » et « participation citoyenne », situant le traditionnel volet parlementaire dans son contexte.

Nous, parlementaires francophones des Amériques, tiendrons en même temps notre 30^e Session régionale Amérique de l'APF sur le thème des médias sociaux. Nous aurons l'occasion d'échanger avec vous le mercredi 6 août sur les enjeux de société qui vous préoccupent, lors d'une séance de travail conjointe. J'ai bien hâte de discuter avec vous, les leaders de demain.

Bienvenue donc à vous tous, jeunes des quatre coins des Amériques, dans la métropole du Canada. Vous vivrez, j'en suis persuadé, une expérience mémorable.

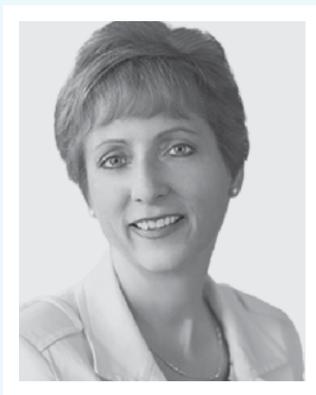
Bon succès!

L'honorable Michel P. Samson

Chargé de mission Amérique

Assemblée parlementaire de la Francophonie

Député de Cape Breton-Richmond (Nouvelle-Écosse)



FRANCE GÉLINAS

MOT DE BIENVENUE DE LA PRÉSIDENTE DE LA SECTION DE L'ONTARIO DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE (APF)

Au nom de mes collègues de la section ontarienne de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, j'aimerais vous souhaiter une chaleureuse bienvenue à l'Assemblée législative de l'Ontario ainsi qu'à Toronto. C'est un grand honneur pour nous d'accueillir les participants et participantes du premier Parlement francophone des jeunes des Amériques!

Nous sommes heureux d'avoir la chance de rencontrer des jeunes comme vous, pleins de passion et intéressés par la politique et la culture francophone. Au cours de cette expérience, vous aurez la chance d'apprendre, de discuter, de débattre et de rencontrer d'autres personnes avec des intérêts communs. Profitez de cette occasion de vous exprimer. Ce rassemblement de voix non seulement permettra un échange d'idées, mais facilitera aussi le rayonnement de la culture francophone.

Nous avons hâte d'entendre vos idées et nous sommes honorés de pouvoir partager cet événement avec vous. Votre intérêt dans la participation citoyenne et la responsabilité sociale est inspirant. Nous souhaitons que vous quitterez cet événement engagés, vivifiés et prêts à promouvoir la francophonie.

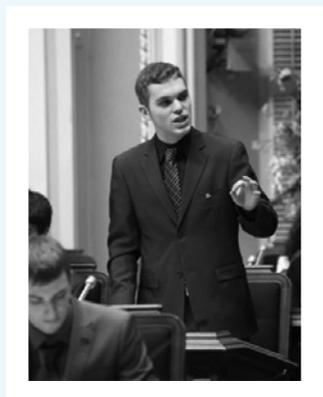
J'espère que le Parlement francophone des jeunes des Amériques se déroulera bien et que vous passerez un beau séjour à Toronto.

Au plaisir de vous accueillir bientôt.

La présidente de la section de l'Ontario de l'APF

France Gélinas

Députée de Nickel Belt (Ontario)



GABRIEL
LAURENCE-BROOK

MOT DE BIENVENUE DU PREMIER MINISTRE DU PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES DES AMÉRIQUES

Très chères participantes et chers participants,

C'est pour moi un immense plaisir et un véritable honneur de vous souhaiter la bienvenue à la première législature du Parlement francophone des jeunes des Amériques. Cette première édition fort prometteuse aura certainement son lot de «premières»: première expérience de simulation parlementaire pour certains, première visite de l'Assemblée législative de l'Ontario à Toronto pour plusieurs, première occasion de se prêter au jeu de la partisanerie et de livrer un discours devant une assemblée pour d'autres... Il y a de quoi avoir hâte - et être un peu nerveux!

Surtout, ce sera la première simulation parlementaire pancontinentale en Amérique! Et qui dit «pancontinentale» dit bien sûr que ce PFJA sera l'occasion de faire le plein de nouvelles rencontres et de nouvelles amitiés riches en échanges culturels et en débats intéressants, le tout entre jeunes gens intéressés et dynamiques de la francophonie des Amériques.

Mon souhait le plus cher est que ce premier PFJA soit l'occasion pour toutes et tous de vivre une expérience complète et authentique de tout ce qu'une simulation parlementaire peut offrir, notamment en matière de débats riches et de qualité, de réflexions et de remises en question sur le parlementarisme et la démocratie, d'expériences concrètes du monde des médias et de l'action citoyenne, sans oublier une bonne dose de plaisir pour agrémenter tout cela.

Je peux vous assurer que tous les membres du Cabinet, de même que toute l'équipe du Centre de la francophonie des Amériques, ont travaillé très fort pour vous organiser une simulation parlementaire inoubliable. Maintenant, cette simulation vous appartient: c'est à vous de jouer!

Au nom de tout le Cabinet, bonne 1^{re} législature du PFJA!

Gabriel Laurence-Brook

Premier ministre

1^{re} législature du Parlement francophone des jeunes des Amériques

LE PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES DES AMÉRIQUES

COMITÉ ORGANISATEUR, CABINET ET COMITÉ CONSULTATIF

COMITÉ ORGANISATEUR

Le Centre reconnaît la contribution exceptionnelle du Comité organisateur du premier Parlement francophone des jeunes des Amériques dans l'élaboration de la programmation. Il remercie chaleureusement ses membres :

CENTRE DE LA FRANCOPHONIE DES AMÉRIQUES

- Flavie-Isabelle Hade, coordonnatrice de la programmation
- Dominique Montpetit, conseillère à la programmation
- France Roussel, conseillère à la programmation

TFO

- Mélanie Routhier-Boudreau, productrice de séries
- Chantal Racine, réalisatrice

FÉDÉRATION DE LA JEUNESSE FRANCO-ONTARIENNE (FESFO)

- Nicolas Hyatt, animateur
- Indi Madar, animatrice
- Renée-Claude Thériault, animatrice

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE L'ONTARIO

- John Inca Anderson, chef du protocole

RÉGION AMÉRIQUE DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE

- Dominic Dumont, secrétaire administratif régional Amérique



LE CABINET

Les membres du Cabinet collaborent à la préparation et à l'organisation du volet parlementaire du PFJA et ils sont responsables du bon déroulement des travaux parlementaires durant la simulation.

Chacun des membres du Cabinet a un rôle différent à jouer durant le PFJA. Le Cabinet est composé de huit personnalités ayant une forte connaissance de la simulation parlementaire étant engagées dans leur milieu.



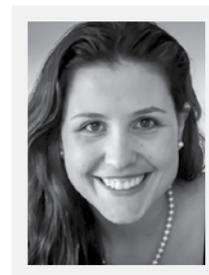
Céleste Godin
(Nouvelle-Écosse)
Présidente



Philippe Dubois
(Québec)
Vice-président



Gabriel Laurence-Brook (Québec)
Premier ministre



Janaína Nazzari Gomes (Brésil)
Ministre (parti au pouvoir)



Cécile Gagnon
(Québec)
Chef de l'opposition officielle



Mandy Miguez
(Louisiane)
Porteur de projet de loi (opposition officielle)



Audrey LaBrie
(Alberta)
Chef du 2^e parti d'opposition



Marc-Gérard Jacquet
(Haïti)
Porteur de projet de loi (2^e opposition)

COMITÉ CONSULTATIF

Un comité consultatif a été créé au début de la démarche d'organisation du PFJA. Il est composé de six personnalités qui ont été invitées en fonction de leur cheminement personnel, de leur engagement communautaire ou de leur connaissance du milieu de la simulation parlementaire. Le comité a été appelé à se pencher sur les grandes orientations du PFJA.

Les membres du comité consultatif ont grandement contribué à dresser les bases de la simulation parlementaire. Le Centre désire les remercier de leur soutien. Leur investissement a grandement contribué à la conceptualisation de ce projet.

LES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF SONT :

- Céleste Godin (Nouvelle-Écosse)
- Mandy Miguez (Louisiane)
- Marvin Jno-Baptiste (Guadeloupe)
- Valéry Moïse (Haïti)
- Jean-Marc Lalonde (Ontario)
- Rhéal Poirier (Alberta)

COLLABORATEURS



APF

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) est une organisation interparlementaire composée de Parlements et de groupes de parlementaires partageant les valeurs de la Charte de la Francophonie. Il s'agit d'un lieu d'échange sur tous les sujets pouvant intéresser ses membres. L'APF est le lien démocratique entre les institutions et les peuples francophones, il s'agit également de l'Assemblée consultative de la Francophonie. L'Assemblée est composée de 79 sections.

L'APF est composée de quatre assemblées régionales : Afrique, Europe, Asie et Pacifique et Amérique. Le Secrétariat de la région Amérique est établi à Québec. Cette assemblée régionale regroupe 14 sections de l'APF et a pour objectif de favoriser le rayonnement de la langue française et de défendre et d'illustrer la culture française dans les régions entièrement ou partiellement francophones d'Amérique. La région Amérique vise à favoriser la collaboration étroite entre communautés francophones des Amériques et à manifester l'appui de la francophonie parlementaire à leur égard.



TFO

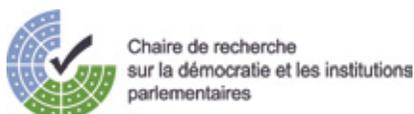
Le Groupe Média TFO est une destination incontournable pour enfants et publics à la recherche de contenus éducatifs et innovants en français. Il propose des expériences stimulantes et des contenus primés à la pointe de l'apprentissage numérique. TFO est reconnue comme une institution indispensable de la francophonie ontarienne qui stimule le fait français en Ontario et ailleurs.

TFO 24.7 est le nouveau regard francophone du Groupe Média TFO. Cette franchise s'adresse aux francophones du Canada et d'ailleurs et propose de découvrir les nouveautés sociales et culturelles de nos communautés francophones avec des reportages, des blogues et des entrevues. TFO 24.7 assurera la formation de réalisation (contenu et technique) pour les participants au volet média.



FESFO

Créée en 1975, la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO) est l'organisme porte-parole des jeunes francophones qui fréquentent des écoles secondaires francophones de l'Ontario. Cela représente environ 25 000 jeunes. La FESFO informe, sensibilise et mobilise les jeunes afin que leurs voix et leurs besoins se fassent entendre auprès des différents décideurs. La FESFO est une organisation par et pour les jeunes. Elle mobilise, sensibilise et consulte les jeunes. La FESFO a acquis une expertise en animation et en développement communautaire qui est reconnue par ses partenaires. Elle assurera la formation pour le volet participation citoyenne.



CHAIRE DE RECHERCHE SUR LA DÉMOCRATIE ET LES INSTITUTIONS PARLEMENTAIRES UNIVERSITÉ LAVAL

La Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires permet de faire mieux connaître le parlementarisme pratiqué au Québec et ailleurs, en plus d'améliorer la compréhension des enjeux et des difficultés que doivent surmonter les systèmes parlementaires et les démocraties contemporaines.

Ses objectifs sont de créer un pôle d'excellence universitaire sur la démocratie et les institutions politiques, de faire des institutions parlementaires un sujet particulier de recherche, d'enseignement et de formation en droit, en sciences politiques et sociales, de sensibiliser des étudiants de haut niveau à tous les aspects du parlementarisme dans les démocraties modernes et de favoriser l'ouverture de la communauté parlementaire québécoise. La Chaire a adapté une formation existante pour en faire une formation en ligne sur le parlementarisme qui est offerte aux participants du PFJA.



**LE NOUVEAU
REGARD
FRANCOPHONE**



TFO.ORG/24.7

@TFO247



PRÉSENTATION DU PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES DES AMÉRIQUES

PENSER LA POLITIQUE AUTREMENT, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS!

Le PFJA est un événement international mettant en valeur la démocratie et la gouvernance. Son programme est enrichi de conférences, de tables rondes et d'ateliers afin de permettre aux participants de se familiariser avec les concepts de gouvernance et d'éthique et de se questionner et de réfléchir ensemble sur les grands enjeux de la francophonie dans les Amériques.

Le Centre de la francophonie des Amériques est intimement convaincu qu'une meilleure connaissance du travail parlementaire et des enjeux économiques, sociaux et culturels de nos sociétés peut contribuer à l'émergence d'une nouvelle génération de leaders dans les Amériques. Ce sont ces citoyens engagés qui prendront part activement au changement social et qui contribueront ensemble à **penser la politique autrement!**

C'est dans cette optique que le PFJA entend défendre une approche intégrée, solidaire et novatrice sur le plan social. Les objectifs sont :

- **d'offrir aux participants la possibilité de se familiariser avec les multiples facettes du concept de gouvernance de façon à mieux comprendre l'interrelation qui existe entre l'organe politique, la société et les médias;**
- **de développer la responsabilité sociale, l'action civique et la solidarité francophone au sein de la jeunesse des Amériques;**
- **de susciter chez les participants le désir de s'engager afin de prendre part activement au changement social;**
- **de sensibiliser des jeunes leaders des communautés francophones aux enjeux des communautés francophones des Amériques;**
- **de faire preuve d'innovation dans l'approche, afin de permettre aux participants de vivre une expérience des plus enrichissantes, fidèle aux valeurs du Centre de la francophonie des Amériques.**

Cet événement partage les valeurs du Centre, à savoir :

- **l'engagement à l'égard de la langue française et des cultures d'expression française;**
- **la créativité et l'innovation;**
- **l'ouverture sur une francophonie plurielle dans les Amériques;**
- **la solidarité et la coopération;**
- **le devoir de mémoire.**



LE PREMIER PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES DES AMÉRIQUES

Le Centre de la francophonie des Amériques est très heureux de vous accueillir à Toronto du 5 au 10 août 2014 pour le premier Parlement francophone des jeunes des Amériques, organisé avec la collaboration de la région Amérique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

UNE SIMULATION PARLEMENTAIRE EN TROIS VOLETS

VOLET PARLEMENTAIRE

Lors du travail en commission, où ils devront débattre de trois projets de loi, les participants du volet parlementaire seront amenés à réfléchir à différentes thématiques inhérentes aux multiples enjeux et défis actuels de la francophonie des Amériques et des communautés situées sur son territoire. En plus du travail en commission et des sessions parlementaires, les participants auront l'occasion de se familiariser avec les rouages du monde politique puisqu'ils feront l'expérience de l'influence des médias et de la participation citoyenne dans le processus démocratique.

VOLET MÉDIA

Les participants au volet média pourront suivre une formation pratique sur le journalisme politique offerte par TFO 24.7, le nouveau regard francophone du Canada. Les participants couvriront toutes les activités de la simulation parlementaire et agiront à titre d'acteurs privilégiés du processus de décision. La formation technique permettra également aux participants du volet média d'accroître leurs compétences dans les domaines du tournage et du montage.

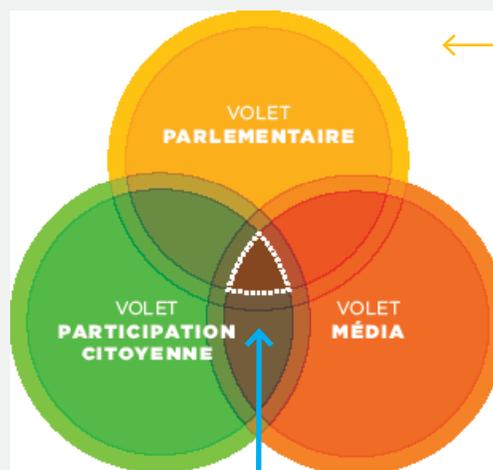
VOLET PARTICIPATION CITOYENNE

En plus de suivre une formation sur l'action citoyenne et communautaire conçue par la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO), les participants du volet participation citoyenne auront pour mission d'influencer les discussions portant sur les projets de loi débattus et d'utiliser les médias pour faire entendre leur voix par des moyens démocratiques et pacifiques. Aujourd'hui, l'action citoyenne et communautaire est devenue essentielle: le citoyen a un rôle important à jouer dans la vie de sa communauté. En plus, les groupes de pression privés détiennent de plus en plus de pouvoir et influencent directement le processus de décision.

« LE MONDE CHANGE :
ON EST PASSÉ
DE LA DÉMOCRATIE
DIRECTE À LA
DÉMOCRATIE EN DIRECT. »

JACQUES SÉGUÉLA

- Accent sur le rôle essentiel du citoyen dans sa communauté.
- L'action citoyenne au cœur de la démocratie.



LIEU DE CONVERGENCE
ET DE PRISE DE DÉCISION

- Une expérience politique inédite, pour une meilleure gouvernance!
- Bien plus qu'une simulation parlementaire, un rendez-vous de la jeunesse engagée!



- Une couverture multimédia partout dans les Amériques!
- Soutenu par la Radio Jeunesse des Amériques.



LIEU HÔTE DE L'ÉVÉNEMENT

L'Assemblée législative de l'Ontario est l'entité législative de la province de l'Ontario. Les députés ontariens s'y réunissent pour voter des lois. L'Assemblée législative de l'Ontario est unicamérale, car elle ne compte qu'une seule Chambre législative. Par comparaison, le Parlement canadien est bicaméral, c'est-à-dire qu'en plus de la chambre basse, la Chambre des communes, il est composé d'une chambre haute, le Sénat. Ce n'est pas le cas pour l'Assemblée législative de l'Ontario.

L'édifice dans lequel se trouve le Parlement ontarien a été inauguré en 1893. Il aura fallu six années pour le construire. L'architecte, M. Richard Waite, s'est inspiré du style roman richardsonien. Le parlement se situe en plein cœur des terrains de Queen's Park, un grand espace vert inauguré en l'honneur de la reine Victoria.

L'édifice du parlement est composé de trois ailes où se trouvent des bureaux et la bibliothèque de l'Assemblée ainsi que d'une pièce centrale où se trouve la Chambre législative.



Source : <http://educationportal.onla.on.ca/fr/a-propos-de-l-assemblee-legislative>

Photo : Wikipédia



LA FRANCOPHONIE ONTARIENNE



La communauté francophone de l'Ontario constitue la deuxième communauté francophone au Canada, après le Québec. La présence française en Ontario remonte à plusieurs centaines d'années. En effet, le 400^e anniversaire de la présence française en Ontario sera célébré l'an prochain, en 2015. Les Français ont été les premiers explorateurs de la province et ont établi les premières colonies de peuplement.



La population franco-ontarienne est diverse et vibrante. La communauté francophone de l'Ontario accueille depuis de nombreuses années des francophones de l'Afrique, de l'Asie, du Moyen-Orient et de l'Europe. La francophonie des grandes villes est diversifiée: ainsi, à Toronto, on trouve 31 800 immigrants qui ont le français comme première langue officielle parlée, soit près de 29 % de la population francophone totale de la Ville Reine.

En Ontario, les personnes dont la langue maternelle est le français et les personnes pour qui la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais mais qui ont une bonne connaissance du français comme langue officielle et qui utilisent le français à la maison sont considérées comme francophones. La *Loi sur les services en français* garantit le droit de recevoir des services en français du gouvernement provincial dans les bureaux gouvernementaux situés dans les 25 régions désignées de la province. Pour obtenir sa désignation, une région doit en principe compter au moins 10 % de francophones ou, dans les centres urbains, 5 000 francophones.



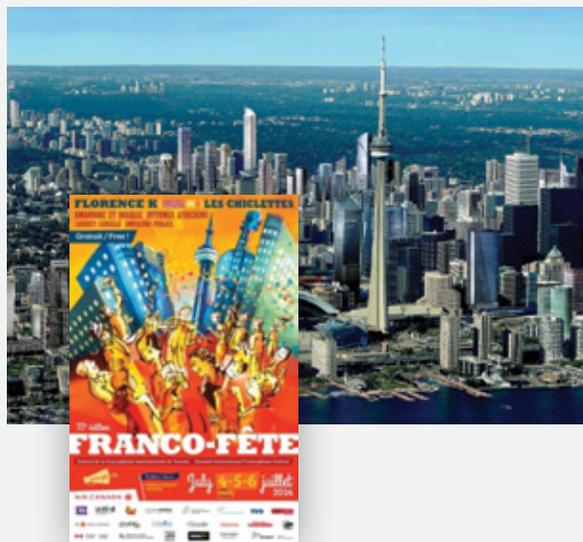
FAITS SAILLANTS

- Population francophone de l'Ontario: 611 500 personnes;
- Population totale de l'Ontario: 13 540 000 personnes;
- Pourcentage de francophones par rapport à la population totale: 4,8 %;
- Les francophones sont plus nombreux à l'Est, au Centre et au Nord-Est;
- 12 conseils scolaires de langue française;
- 335 écoles élémentaires et 95 écoles secondaires francophones regroupant 90 000 élèves;
- 10 universités francophones ou bilingues.

LA VILLE DE TORONTO

Toronto est la plus grande ville du Canada et la capitale de la province de l'Ontario. La ville compte plus de 2,7 millions d'habitants, ce qui la classe dans les cinq villes les plus peuplées d'Amérique du Nord. Toutefois, plus de six millions de personnes vivent dans la grande région de Toronto. La ville est une agglomération urbaine moderne et cosmopolite. En effet, près de 50 % de la population de Toronto est née à l'extérieur du Canada. Toronto est le premier grand centre financier, commercial et industriel du Canada.

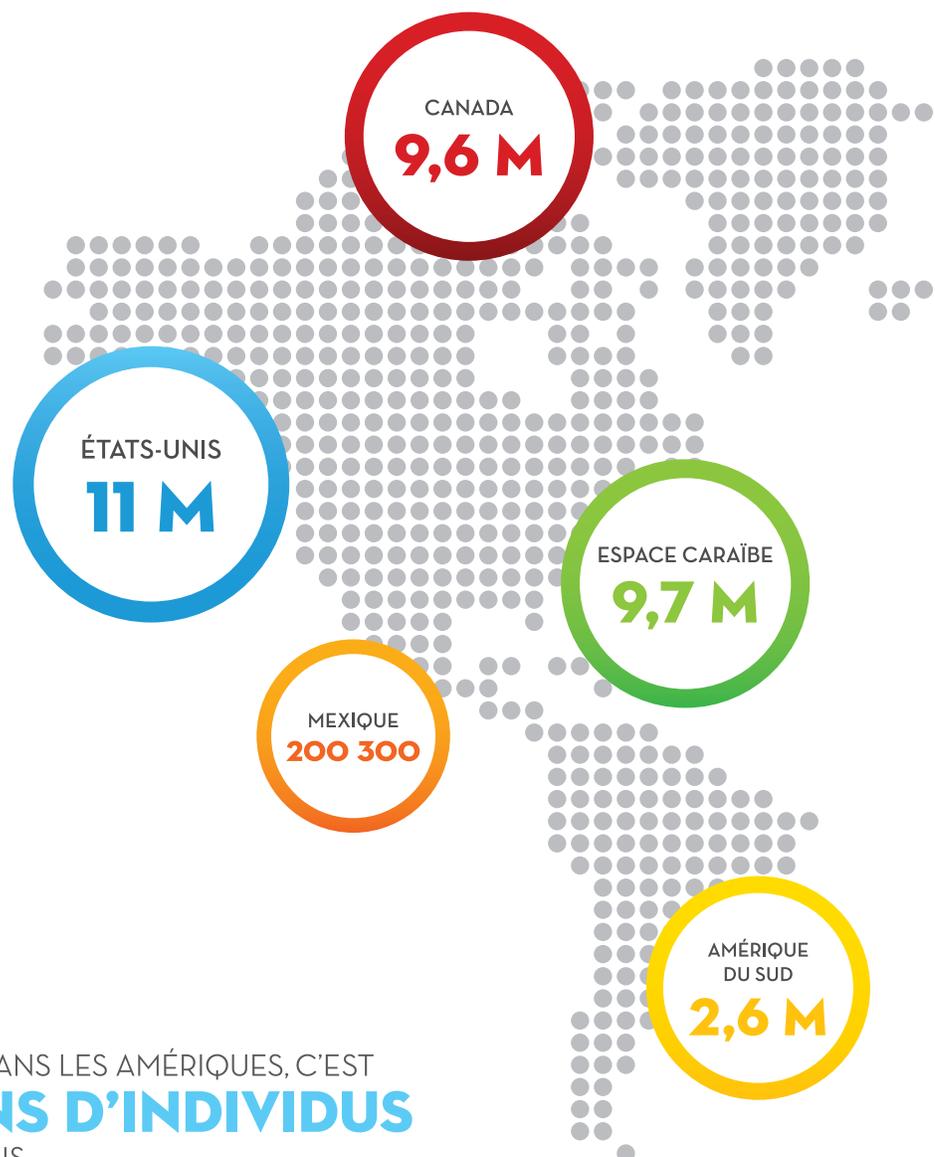
La francophonie est bien vivante à Toronto. La ville compte plusieurs médias francophones (radio, journal, télévision), en plus du Théâtre français. Les francophones peuvent recevoir des services gouvernementaux en français au Centre francophone de Toronto. De plus, la Ville Reine est hôte chaque année de la Franco-Fête.



LE FRANÇAIS, UNE LANGUE DES AMÉRIQUES

Aujourd'hui, ce que nous appelons l'Amérique francophone se présente comme un ensemble de dégradés linguistiques et culturels dont les pourtours restent le plus souvent invisibles. Pourtant, cette Amérique francophone continue de résister et d'affirmer ses différences, de structurer sa parole particulière et de revendiquer son identité francophone. À travers le continent, dans des communautés parfois isolées, l'héritage français résonne avec ferveur.

Des rives de l'Acadie jusqu'aux grandes étendues des Prairies canadiennes, en passant par la Louisiane et les Caraïbes, le français en Amérique continue à faire vibrer, rire, pleurer, danser, chanter et vivre avec fierté.



LA FRANCOPHONIE DANS LES AMÉRIQUES, C'EST
33 MILLIONS D'INDIVIDUS
QUI PARLENT FRANÇAIS

PROJET DE LOI A-1

LOI CONCERNANT L'INSTAURATION D'UNE CYBERDÉMOCRATIE DIRECTE DANS LES AMÉRIQUES

MINISTRE DES AFFAIRES DÉMOCRATIQUES ET DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

SOMMAIRE

Ce projet de loi vise à :

- Remplacer les systèmes politiques existants dans l'espace panaméricain par de nouveaux dispositifs et de nouvelles procédures politiques encourageant la participation citoyenne et l'exercice direct du pouvoir souverain par le peuple.
- Favoriser la participation politique et l'intérêt pour les affaires publiques de l'ensemble des citoyens des Amériques, plus précisément de la jeunesse panaméricaine, par l'utilisation des technologies de l'information et d'Internet pour rendre les mécanismes de participation démocratique plus accessibles.
- Démocratiser l'accès à Internet dans l'espace panaméricain.

DÉFINITIONS

- « Agoras virtuelles » : espaces publics de débat et de délibération sur Internet.
- « Communautés virtuelles » : regroupement d'individus dans le cyberspace correspondant à un lieu circonscrit territorialement.
- « Cyberdémocratie » : utilisation des technologies d'information et de communication, notamment d'Internet, pour améliorer le processus démocratique.
- « Démocratie directe », « démocratie participative » : système démocratique où le peuple exerce directement son pouvoir souverain, sans représentation.
- « Fracture numérique » : phénomène de disparité d'accès à Internet et d'aptitude à naviguer sur Internet entre personnes de lieux géographiques, de générations ou de milieux économiques différents.
- « Gouvernement électronique » : utilisation d'Internet par un gouvernement pour fournir des services à ses citoyens.
- « Gouvernement ouvert » : principe de transparence administrative et gouvernementale impliquant un accès facile pour le citoyen aux documents relatifs à l'administration publique.
- « Mise en accusation » : procédure permettant la destitution d'un représentant élu (*impeachment*).
- « Prérogative » : ensemble des pouvoirs arbitraires et résiduels concédés à une instance exécutive.

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE :

- Les citoyens des Amériques dénoncent la crise de représentativité des systèmes politiques de l'espace panaméricain et demandent de nouveaux mécanismes de participation citoyenne directe, comme le démontre la participation en masse à des mouvements sociaux tels que le mouvement *Occupy* aux États-Unis et ailleurs, les manifestations populaires de juin 2013 au Brésil, la *SlutWalk* depuis 2011 au Canada et les manifestations étudiantes de 2012-2013 au Chili;
- Le taux de participation des jeunes aux élections est problématique dans la plupart des démocraties d'Amérique, malgré qu'ils soient les principaux acteurs sociaux participant aux manifestations mentionnées ci-dessus;
- La pénétration d'Internet, en pourcentage de la population connectée, est de 56,1 % dans toutes les Amériques, et elle est en augmentation rapide depuis les douze dernières années;
- La disproportion géographique de la pénétration d'Internet dans l'espace panaméricain demeure aujourd'hui un problème, qui peut toutefois être réglé en y mettant les ressources nécessaires.

Le Parlement francophone des jeunes des Amériques édicte :

TITRE ABRÉGÉ

1. Loi sur la cyberdémocratie directe

QU'IL SOIT RÉSOLU ET DÉCRÉTÉ QUE :

2. Soit créée la Plateforme cyberdémocratique des Amériques, une plateforme sur Internet adressée à l'ensemble des citoyens des Amériques, ci-devant appelée «Plateforme cyberdémocratique», ayant pour but de :

- a. remplacer les structures démocratiques existantes par des instances démocratiques virtuelles;
- b. servir de plateforme de votation par Internet pour les élections municipales, régionales, provinciales et panaméricaines;
- c. permettre la tenue de consultations publiques et de référendums;
- d. servir d'espace public de débats par l'inclusion d'agoras virtuelles;
- e. permettre les actions d'initiative populaire, notamment la tenue de pétitions en ligne et de référendums d'initiative populaire;
- f. réunir l'ensemble des services électroniques aux citoyens, notamment en ce qui a trait aux initiatives de gouvernance électronique;
- g. servir de lien d'accès à la banque de documents administratifs et gouvernementaux rendus publics en vertu des principes de gouvernement ouvert inclus dans la présente loi;
- h. favoriser la libre circulation de l'information au sein de l'espace panaméricain par l'intégration de webmédias interactifs et participatifs.

3. Chaque citoyen des Amériques, soit toute personne de 18 ans et plus et domiciliée dans l'espace panaméricain, ait l'obligation de devenir membre de la Plateforme cyberdémocratique en s'inscrivant gratuitement.

SYSTÈME DE REPRÉSENTATION

4. Tous les Parlements, assemblées et instances représentatives de l'espace panaméricain soient abolis, à l'exception du Parlement des Amériques qui demeure la seule assemblée physique.

5. Soient créées, au sein de la Plateforme cyberdémocratique :

- a. 75 communautés virtuelles correspondant à chacune des 75 circonscriptions provinciales représentées au Parlement des Amériques, ci-après appelées «provinces virtuelles»;
- b. des sous-communautés correspondant aux régions de chaque circonscription provinciale, ci-après appelées «régions virtuelles»;

c. des communautés virtuelles locales ou urbaines correspondant à chacune des villes et des municipalités, ci-après appelées «municipalités virtuelles».

6. Chacune des municipalités virtuelles créées à l'article 5 élise un représentant auprès de la région virtuelle dont elle fait partie.

7. Chacune des régions virtuelles créées à l'article 5 et formées de ses représentants municipaux élise un représentant auprès de la province virtuelle dont elle fait partie.

8. Tous les citoyens d'une province virtuelle élisent directement un représentant au Parlement des Amériques pour un mandat de deux ans non renouvelable.

9. Toute élection concernant les instances visées aux articles 5 à 8 ait dorénavant lieu par l'intermédiaire de la Plateforme cyberdémocratique.

10. Le mode de fonctionnement des communautés virtuelles municipales, régionales et provinciales soit établi par leurs membres respectifs.

DÉMOCRATIE DIRECTE

11. Tous les citoyens aient la possibilité de proposer des articles de politique publique au sein de leurs municipalités virtuelles, qui seront soumis à la délibération collective au niveau législatif visé puis au vote. Ces propositions peuvent viser le niveau municipal, régional, provincial ou panaméricain.

12. Selon le niveau législatif visé, une proposition adoptée par une municipalité virtuelle doit être soumise à la région virtuelle pour délibération par l'entremise du représentant municipal élu en vertu de l'article 6. Selon le niveau législatif visé et sous réserve de l'adoption de cette proposition par la région virtuelle après délibération, elle doit ensuite être transmise à la province virtuelle par l'entremise du représentant régional élu en vertu de l'article 7. Toujours selon le niveau législatif visé et sous réserve de l'adoption de cette proposition par la province virtuelle après délibérations, elle doit ensuite être transmise au Parlement des Amériques par l'entremise du représentant de la circonscription provinciale.

13. Tout représentant d'une instance municipale, régionale ou provinciale ait l'obligation de consulter ses membres sur la Plateforme cyberdémocratique au sujet de toute question sur laquelle il est appelé à voter et soit tenu de respecter les mandats confiés par l'instance qu'il représente.

14. Tout député du Parlement des Amériques puisse à tout moment soumettre un projet de loi au Parlement. Tout acte législatif émanant de l'initiative d'un parlementaire, dans la mesure où il est adopté par le Parlement des Amériques, doit être soumis à l'approbation populaire par voie de référendum dans l'ensemble des provinces virtuelles.

DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

15. Les budgets des municipalités de l'espace panaméricain soient élaborés et adoptés par leurs citoyens respectifs sur la Plateforme cyberdémocratique, ce qui sera dorénavant appelé « Budget participatif ».
16. Le « Budget participatif » ait comme procédure obligatoire :
 - a. la consultation auprès des citoyens sur les champs de dépense parmi lesquels le budget doit être distribué (santé, éducation, culture, etc.) et sur la proportion budgétaire qui leur est respectivement attribuée;
 - b. une étape de proposition de projets concrets d'investissement de fonds dans les infrastructures ou les services publics;
 - c. une étape de vote sur lesdites propositions.

DÉCENTRALISATION ADMINISTRATIVE

17. Les communautés virtuelles créées à l'article 5 aient la responsabilité de mettre sur pied et de contrôler les ressources administratives nécessaires à la mise en œuvre des politiques relevant de leur autorité respective, dans une perspective de décentralisation administrative.

GOVERNEMENT ÉLECTRONIQUE

18. Tous les services gouvernementaux et administratifs normalement offerts par voie électronique soient regroupés au sein de la Plateforme cyberdémocratique.
19. La Plateforme cyberdémocratique permette à tous les citoyens de créer de nouveaux outils électroniques pour améliorer les cyberservices aux citoyens.
20. La Plateforme cyberdémocratique soit développée avec l'utilisation de logiciels libres, par des professionnels originaires de l'espace panaméricain et y étant domiciliés.

GOVERNEMENT OUVERT

21. Tous les documents administratifs et gouvernementaux relevant du gouvernement des Amériques soient rendus publics sans restriction à la consultation et accessibles par un portail Internet relié à la Plateforme cyberdémocratique, à l'exception des documents contenant :
 - a. des informations militaires sensibles et classées « secret défense »;
 - b. des informations classifiées provenant des services de renseignement et de sécurité;
 - c. des informations diplomatiques sensibles;

- d. toute autre information dont la diffusion serait considérée comme une menace potentielle pour la sécurité de l'espace panaméricain et l'intégrité et le bon fonctionnement du gouvernement des Amériques.

INITIATIVE POPULAIRE ET MISE EN ACCUSATION

22. La plateforme cyberdémocratique supporte une interface permettant la création et la diffusion de pétitions en ligne.
23. Un référendum d'initiative populaire puisse être déclenché parmi les citoyens d'une province virtuelle avec toute pétition rassemblant les signatures d'au moins 10 % des citoyens de la circonscription visée. La pétition doit mentionner :
 - a. la volonté explicite de tenir un référendum;
 - b. la ou les dates du référendum;
 - c. la question explicite soumise pour référendum.
24. Tout citoyen d'une municipalité, d'une région ou d'une province virtuelle puisse enclencher un processus de mise en accusation pour exiger la destitution du représentant de l'instance concernée par une pétition rassemblant au moins 15 % des citoyens de la communauté concernée. Les instances concernées seront responsables de déterminer la procédure à respecter pour une mise en accusation.

AGORAS VIRTUELLES ET WEBMÉDIAS

25. Chaque communauté virtuelle créée à l'article 5 soit dotée d'un ou plusieurs espaces publics et virtuels de débat permettant aux citoyens d'échanger librement des idées et des opinions et de délibérer sur les propositions soumises aux instances concernées en vertu de l'article 11.
26. La Plateforme cyberdémocratique comprenne un portail d'information par et pour les citoyens, où chaque citoyen a la possibilité de publier librement et d'accéder aux publications d'autres citoyens.
27. La modération des contenus publiés sur la Plateforme cyberdémocratique soit faite directement par la communauté de cybercitoyens.
28. Les médias publics se voient offrir la possibilité d'intégrer la Plateforme démocratique pour fournir du contenu médiatique à l'ensemble des citoyens d'une municipalité virtuelle, d'une région virtuelle, d'une province virtuelle ou à l'ensemble des citoyens de l'espace panaméricain.

SÉCURITÉ ET CONFIDENTIALITÉ

- 29.** La Plateforme cyberdémocratique soit constituée à partir des plus hauts standards de sécurité dans le cyberspace et ne soit mise en ligne qu'une fois garantis :
- la sécurité des données confidentielles des citoyens;
 - l'anonymat du vote;
 - la fidélité des résultats du vote;
 - la possibilité pour le citoyen de vérifier que son vote a bien été enregistré;
 - l'imperméabilité du système à toute attaque de logiciels malveillants.

RÉDUCTION DE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

- 30.** Des ressources soient investies par l'État des Amériques pour garantir l'accès à Internet à tous les citoyens des Amériques, notamment par :
- l'implantation de centres d'accès à Internet dans les régions rurales et les quartiers pauvres;
 - la distribution d'ordinateurs de seconde main;
 - l'instauration d'un accès universel à Internet sans fil en milieu urbain;
 - des sessions de formation gratuites sur la navigation par Internet et l'utilisation de la Plateforme cyberdémocratique dans les milieux défavorisés.
- 31.** La Plateforme cyberdémocratique ne soit pas instaurée avant que le taux de pénétration d'Internet dans l'espace panaméricain n'atteigne 75 %.

MODALITÉS

Que la présente loi ait préséance sur toute loi, tout décret ou arrêté en vigueur dans les Amériques;

Que cette présente loi entre en vigueur le 1^{er} septembre 2014.

RÉFÉRENCES

PAPIER :

- ARDON, Dominique, *La démocratie Internet : promesses et limites*, Paris, Seuil, 2010, 102 p.
- OCDE, *Promesses et limites de la démocratie électronique : les défis de la participation citoyenne en ligne*, Paris, Éditions de l'OCDE, 2003, 178 p., aussi disponible [en ligne], URL : <http://www.oecd.org/fr/sti/prospective/35401843.pdf>.
- LEVY, Pierre, *Cyberdémocratie : essai de philosophie politique*, Paris, Éditions Odile Jacob, 2002, 275 p.

INTERNET :

- WIKIPEDIA, « Cyberdémocratie », [en ligne], URL : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Cyberdémocratie>.
- PREVOST, Paul, et collab., *Développer la cyberdémocratie* (rapport d'étude), [en ligne], URL : http://ocpm.qc.ca/sites/import.ocpm.aegirvps.net/files/pdf/chartes/etude_USherbrooke.pdf.
- CONSEIL DE L'EUROPE, « La démocratie électronique : rapport de la Commission des questions politiques », [en ligne], URL : <http://www.assembly.coe.int/ASP/Doc/XrefViewHTML.asp?FileID=12069&Language=FR>.
- VEDEL, Thierry, *L'Idée de démocratie électronique : origines, visions, questions*, 2003, [en ligne], URL : <http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.177.3493&rep=rep1&type=pdf>.

EN ANGLAIS :

- BEHROUZI, Majid, *Democracy as the Political Empowerment of the Citizen : Direct-Deliberative e-Democracy*, Oxford, Lexington Books, 238 p.
- COLEMAN, Stephen, et Jay G. BLUMLER, *The Internet and Democratic Citizenship : Theory, Practice and Policy*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009, 220 p.
- Internet World Stats, « Internet Usage for all the Americas », [en ligne], URL : <http://www.internetworldstats.com/stats2.htm>.

LOI PERMETTANT L'ADOPTION D'UNE LANGUE OFFICIELLE COMMUNE À L'ENSEMBLE DES AMÉRIQUES

PROJET DE LOI DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

SOMMAIRE

Ce projet de loi a pour but :

- De faire tomber les barrières linguistiques.
- De faciliter la communication entre tous les citoyens des Amériques.
- D'unifier les citoyens des provinces des Amériques et de créer un sentiment d'appartenance envers le pays des Amériques.

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE :

- Il y a 32 langues officielles dans les Amériques;
- Il y a 303 langues parlées aux États-Unis, la région la plus peuplée des Amériques avec 318 millions d'habitants;
- Il y a 237 langues parlées au Brésil, la deuxième région des Amériques pour sa population, avec 193 millions d'habitants;
- Il y a plus de 200 langues parlées au Canada, la région ayant la plus grande superficie des Amériques;
- L'espace panaméricain est dynamique et est à l'affût des tendances de la mondialisation;
- Une langue commune à tous les citoyens facilite les échanges économiques et le partage d'idées;
 - L'Union européenne compte 24 langues officielles.¹
 - L'Union européenne dépense annuellement plus d'un milliard d'euros en service de traduction.²
 - Le processus législatif et parlementaire de l'Union européenne est souvent ralenti par le processus de traduction.³
 - En adoptant une langue officielle, comme l'espéranto, plus de 25 milliards d'euros seraient épargnés annuellement.⁴

DÉFINITIONS

- « Langue du peuple » : la langue officielle de toutes les Amériques.
- « Langue courante » : langue maternelle parlée par les citoyens.
- « Office de la langue du peuple » : une agence paragonnementale responsable de la mise en place de la Loi sur la langue officielle des Amériques.

Le Parlement francophone des jeunes des Amériques édicte :

TITRE ABRÉGÉ

1. Loi sur la langue officielle des Amériques

Le présent projet de loi a pour objet d'assurer le respect de la langue du peuple à titre de langue officielle des Amériques, notamment en ce qui touche les débats et les travaux du Parlement, les actes législatifs et autres, l'administration de la justice, les communications avec le public et la prestation des services ainsi que la poursuite des objectifs de ces institutions.

QU'IL SOIT RÉSOLU ET DÉCRÉTÉ QUE :

2. La langue du peuple soit la langue officielle des Amériques.
3. Soit créé l'Office de la langue du peuple.
4. Le Parlement des Amériques nomme les membres de l'Office de la langue du peuple.
5. L'Office de la langue du peuple soit responsable de nommer un comité formé de linguistes provenant de toutes les régions des Amériques qui sera mandaté pour créer de toutes pièces la langue officielle des Amériques. Ce comité devra présenter au Parlement la langue du peuple avant la fin de l'année 2016.

1- Commission européenne, « Langues officielles de l'UE », [en ligne], URL : http://ec.europa.eu/dgs/translation/translating/officiallanguages/index_fr.htm.

2 -Jan FIRDMUC, The Economics of Multilingualism in the EU, Brunel University, Londres, 2011, [en ligne], URL : http://www.researchgate.net/profile/Jan_Fidrmuc/publication/228890561_The_economics_of_multilingualism_in_the_EU/file/9c96051921184e1b3f.pdf.

3-*Ibidem*.

4-François GRIN, *L'enseignement des langues étrangères comme politique publique*, Haut Conseil de l'évaluation de l'école, Paris, 2005, [en ligne], URL : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/054000678/0000.pdf>.

6. La langue du peuple soit la langue utilisée et enseignée dans toutes les écoles des Amériques à compter de l'année 2020.
7. Un programme soit mis en place à compter de 2017 pour former des professeurs à l'enseignement de la langue du peuple.
8. La langue du peuple soit la seule langue enseignée dans l'ensemble des institutions scolaires des Amériques.
9. Des programmes obligatoires d'apprentissage soient mis en place à compter de 2020 pour enseigner la langue du peuple aux adultes. Toute personne ne pouvant pas réussir l'examen obligatoire à la fin de la formation se verra imposer une amende de 10 000 dollars néoaméricains.
10. L'ensemble des affaires de l'État aient lieu en langue du peuple à compter de 2025.
11. Les employés et les fonctionnaires de l'État ne respectant pas la loi soient mis à l'amende.
12. À compter de 2025, toute entreprise enregistrée auprès de l'État des Amériques doit adopter la langue du peuple comme langue d'usage. Les entreprises devront offrir l'ensemble de leurs services en langue du peuple dès 2027, à l'exception des entreprises de presse et des entreprises médiatiques qui devront offrir l'ensemble de leur contenu en langue du peuple dès 2025.
13. Toute entreprise ne respectant pas la présente loi voie ses taxes et impôts payés à l'État augmenter de un pour cent, pour une période de six mois. Après cette période de six mois, l'entreprise devra démontrer qu'elle est apte à respecter la loi.
14. Tout affichage public doit être fait en langue du peuple à compter de 2025.
15. Des mesures soient mises en place à compter de 2035 pour que la langue du peuple soit utilisée dans des événements à caractère social, culturel et sportif.

MODALITÉS

ATTENDU QUE :

Que la présente loi ait préséance sur toute loi, tout décret ou arrêté en vigueur dans les Amériques;

Que cette présente loi entre en vigueur le 1^{er} septembre 2014.



RÉFÉRENCES

EN FRANÇAIS :

- Profils des pays des Amériques : www.nationsonline.com
- Site pour la gestion des langues au Canada : <http://www.salic.uottawa.ca/>
- Ethnologue, les langues du monde : www.ethnologue.com
- Statistique Canada : <http://www.statcan.gc.ca/>

EN ANGLAIS :

- Le recensement des États-Unis et les résultats de l'American Community Study, 2011 : <http://www.census.gov/hhes/socdemo/language/>

PROJET DE LOI A-3

LOI CONCERNANT LE COMMERCE DES ARMES À FEU SUR LE TERRITOIRE DES AMÉRIQUES

PROJET DE LOI DE LA DEUXIÈME OPPOSITION OFFICIELLE

SOMMAIRE

Ce projet de loi a pour objectif de régler le commerce des armes à feu sur les territoires des Amériques.

IL VISE À :

- Faire des Amériques un État où aucune arme à feu ou munition ne soit en circulation.
- Comblent l'absence d'une loi commune et uniforme sur le commerce des armes à feu dans les Amériques.
- Faire de la protection des civils une priorité pour les Amériques.
- Préserver les moyens de subsistance et améliorer le respect des droits des populations de l'espace panaméricain.

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE :

- Il y a passivité des autorités compétentes dans le contrôle des armes à feu;
- La culture de l'impunité est favorisée dans certaines régions des Amériques;
- Un climat de peur et de criminalité règne dans les Amériques;
- Le nombre d'armes en circulation sur les territoires des Amériques augmente significativement le risque de violence armée;
- En 2012, le total annuel des décès causés par les armes à feu était de 32 163 aux États-Unis d'Amérique;
- En 2010, le nombre d'homicides causés par les armes à feu était de 12 539 en Colombie, de 492 au Canada, de 11 309 au Mexique et de 1 080 en Jamaïque;
- La mauvaise gestion abusive et flagrante du commerce des armes sur le territoire des Amériques mène à la prolifération incontrôlée de ce type d'arme.

DÉFINITIONS

- « Arme »: tout objet ou dispositif conçu ou destiné par nature à tuer, blesser, frapper, neutraliser ou provoquer une incapacité.
- « Arme à feu »: arme qui tire un projectile par l'action de la combustion d'une charge propulsive.
- « Activité d'intermédiation »: toute opération à but lucratif dont l'objet est soit de rapprocher des personnes souhaitant conclure un contrat d'achat ou de vente d'armes, de munitions ou de matériels assimilés, soit de conclure un tel contrat pour le compte d'une des parties.
- « Dépôt d'armes »: détention illicite d'armes ou de munitions par une personne ou une bande organisée, dans un ou plusieurs lieux.
- « ARMÉRIQUE »: l'armée de l'État des Amériques.
- « Port d'arme »: fait d'avoir une arme sur soi.

Le Parlement francophone des jeunes des Amériques édicte :

TITRE ABRÉGÉ

1. Loi sur le contrôle des armes à feu

QU'IL SOIT RÉSOLU ET DÉCRÉTÉ QUE :

USAGE DES ARMES À FEU

2. L'usage des armes à feu soit interdit pour tout citoyen des Amériques, à l'exception :
 - a. des membres de l'ARMÉRIQUE;
 - b. des membres de l'administration publique de l'État des Amériques.
3. Aucun citoyen des Amériques ne puisse détenir une arme à feu ou des munitions à son domicile ou à son adresse personnelle.
4. Aucun policier des Amériques ne puisse détenir une arme à feu dans l'exercice de ses fonctions.

COMMERCE DES ARMES À FEU

5. Soit créée la Régie des armes à feu légales (RAFLE) qui aura une capacité administrative suffisante pour évaluer, autoriser et documenter les demandes d'achat et de transfert d'armes ou de munitions entre les Amériques et d'autres États.
6. La RAFLE soit l'unique producteur et importateur d'armes à feu dans l'espace panaméricain.
7. La RAFLE soit l'unique responsable du commerce des armes à feu dans l'espace panaméricain.

CONTRÔLE DE LA CHASSE

8. Soit créée l'Agence de régie de la chasse (ARC), ayant pour mandat:
 - a. d'accorder des permis de chasse;
 - b. de recevoir les demandes des chasseurs pour l'obtention de permis de chasse;
 - c. de déterminer les saisons de chasse;
 - d. de déterminer le nombre de permis de chasse accordés annuellement.
9. Un permis de chasse ne puisse être accordé qu'à un citoyen des Amériques qui a plus de 18 ans et qui réside dans la province des Amériques où la demande a été soumise.

PRÊT D'ARMES À FEU

10. Les chasseurs ayant obtenu un permis de chasse doivent demander un prêt d'arme à feu auprès de l'ONC pour la durée de la saison de la chasse.
11. Les demandes de prêt d'armes à feu doivent être accompagnées des pièces suivantes:
 - a. pièce justificative d'identité du demandeur en cours de validité;
 - b. pièce justificative de résidence en cours de validité;
 - c. vérification du casier judiciaire;
 - d. certificat médical attestant que le demandeur est en état d'utiliser une arme à feu.

MESURES PÉNALES

12. Tout individu ayant une arme illégale en sa possession encourt une peine d'emprisonnement allant de 1 à 3 mois et se verra imposer une amende de 20 000 dollars néoaméricains par arme à feu illégale.

MODALITÉS

Que la présente loi ait préséance sur toute loi, tout décret ou arrêté en vigueur dans les Amériques;

Que cette présente loi entre en vigueur le 1^{er} septembre 2014.

RÉFÉRENCES

EN FRANÇAIS :

- AMNISTIE INTERNATIONALE, « Contrôle des armes à feu et droits humains », [en ligne], URL : <http://www.amnesty.org/fr/campaigns/control-arms>.
- CCFD – Terre solidaire, « Contrôle du commerce des armes », [en ligne], URL : <http://ccfd-terresolidaire.org/infos/paix-et-conflits/controle-du-commerce/>.
- MOUVEMENT MONDIAL EN FAVEUR DES ENFANTS, « La campagne “Contrôlez les armes” », [en ligne], URL : <http://www.gmfc.org/fr/actions-dans-le-mouvement/actions-du-gmc/actions-par-imperatifs/8-protoger-les-enfants-de-la-guerre/nos-actions-en-cours/148-control-arms-campaign>.
- OXFAM INTERNATIONAL, « Pour des lendemains plus sûrs : protéger les civils dans un monde multipolaire », [en ligne], URL : <http://www.oxfam.org/fr/policy/pour-des-lendemains-plus-surs>.
- OXFAM INTERNATIONAL, « Les OMD flingués : comment les transferts d'armes irresponsables sapent les objectifs du millénaire pour le développement », [en ligne], URL : <http://www.oxfam.org/fr/policy/les-omd-flingues>.
- OXFAM QUÉBEC, « Contrôlez les armes », [en ligne], URL : <http://oxfam.qc.ca/campagnes/controlez-les-armes>.

EN ANGLAIS :

- AMNESTY INTERNATIONAL, *Blood at the crossroads : Making the case for a global Arms Trade Treaty*, 2008, [en ligne], URL : <http://www.amnesty.org/en/library/asset/ACT30/015/2008/en/c6b68b77-832a-11dd-8e5e-43ea85d15a69/act300152008en.pdf>.
- CONTROLARMS, [en ligne], URL : <http://controlarms.org>.
- GUN POLICY, [en ligne], URL : <http://www.gunpolicy.org/fr/>.
- SAFERWORLD, *Making it work : Monitoring and verifying implementation of an Arms Trade Treaty*, [en ligne], URL : <http://www.saferworld.org.uk/resources/view-resource/312-making-it-work>.

RÈGLEMENTS ET PROCÉDURES DU PFJA

PARTIE I - POUVOIRS ET CADRE LÉGISLATIF

1. Le Parlement a le pouvoir exclusif de légiférer sur le territoire des Amériques. Il dispose de toutes les compétences d'un État unitaire.
2. Le Parlement ne se préoccupe pas des questions de budget ou de finances.
3. Le Parlement peut adopter des mesures différenciées en fonction des provinces visées.
4. Aux fins de transition vers le nouvel État que dessert le Parlement, les lois actuelles des territoires des Amériques sont maintenues jusqu'à ce que le Parlement adopte des mesures les remplaçant.
5. Le Parlement ne dispose pas d'une constitution, mais est guidé par les principes essentiels suivants:
 - a) la démocratie;
 - b) l'équité;
 - c) la primauté du droit;
 - d) la liberté d'expression;
 - e) la liberté de croyances;
 - f) l'égalité d'opportunité;
 - g) la solidarité.
6. Le Parlement peut déroger aux principes essentiels en cas de crise majeure, mais seulement de façon temporaire. Une résolution adoptée aux trois quarts des voix exprimées est nécessaire pour déroger aux principes essentiels.

PARTIE II - PROCÉDURES GÉNÉRALES EN CHAMBRE

7. Si un député souhaite s'exprimer sur une question en chambre, il doit se lever après la fin du discours précédent et attendre que la présidence de la chambre lui accorde la parole.
8. Les discours doivent être faits debout.
9. Un député ne peut s'exprimer qu'une fois par question soumise à la chambre. C'est-à-dire qu'il ne peut s'exprimer qu'une fois pendant un amendement particulier, mais sa prise de parole lors de l'amendement ne comptera pas comme une prise de parole sur le projet de loi.
10. Les députés doivent s'adresser à la présidence lorsqu'ils s'expriment en chambre. Ils ne peuvent s'adresser directement à un député.
11. Lorsqu'un député souhaite faire référence à un autre député, il doit le nommer par son nom de circonscription.
12. Les députés ont droit à cinq minutes pour chaque intervention, à moins que la présidence de la chambre ne décide de diminuer la durée des interventions.
13. Les députés doivent respecter ces règlements et procédures en tout temps.
14. Si un député estime que le député ayant la parole enfreint un règlement ou qu'il l'insulte, il doit faire un appel au règlement.
 - a) l'appel au règlement se fait en se levant dès que l'on souhaite le faire, même pendant un discours, et en annonçant à voix forte : « Appel au règlement »;
 - b) lorsqu'un appel au règlement est annoncé, le député prononçant son discours se rassoit. Le député ayant annoncé l'appel au règlement peut alors expliquer à la présidence de la chambre la raison pour laquelle il fait appel au règlement;
 - c) une fois l'explication terminée, la présidence tranche l'appel au règlement et demande, si nécessaire, au député ayant enfreint le règlement de s'excuser à la chambre;
 - d) le député s'excuse, puis continue son intervention.
15. La présidence peut, à sa discrétion, expulser un député de la chambre si elle estime que sa présence est contre-productive, problématique ou autrement non souhaitée. Le député aura droit à deux avertissements avant d'avoir à quitter la chambre. Son retour est conditionnel à l'approbation de la présidence.
16. Les députés ne disposent pas de l'immunité parlementaire.
17. Les titres honorifiques ne sont pas reconnus par le Parlement et ne sont pas utilisés en chambre.
18. De façon générale, les propositions sont adoptées à la majorité.
19. Les votes se tiennent à voix haute, toutes les personnes votant en faveur s'exprimant en même temps et toutes les personnes en opposition s'exprimant par la suite.
 - a) si un député estime que la présidence a mal jugé la volonté de la chambre, il peut exprimer son désir de tenir un vote assis-debout en se levant;
 - b) si quinze députés se lèvent après un vote à voix haute, la présidence doit tenir un vote assis-debout;
 - c) lors d'un vote assis-debout, toutes les personnes en faveur de la proposition se lèvent en même temps et sont comptées. Ensuite, les personnes en opposition se lèvent;

- d) il n'est pas possible de contester le résultat d'un vote assis-debout.

PARTIE III – TRAVAUX PARLEMENTAIRES

20. Les travaux du Parlement sont divisés en cinq grandes phases :

- a) l'ouverture des travaux;
- b) la première lecture des projets de loi;
- c) le travail en commission;
- d) la deuxième lecture des projets de loi;
- e) la période de questions.

PHASE 1. OUVERTURE DES TRAVAUX

21. L'ouverture des travaux a pour but de présenter les travaux de la chambre. Lors de cette phase, chacun des chefs de parti a droit à un discours de dix minutes. Les procédures protocolaires doivent être respectées.

PHASE 2. PREMIÈRE LECTURE

22. La première lecture a pour objectif de présenter les intentions des partis. Lors de la première lecture du projet de loi, les procédures suivantes doivent être respectées :

- a) le député présentant le projet de loi doit proposer à la chambre de procéder à la première lecture du projet de loi avec la formule suivante: « Il est proposé par le [député de (circonscription)], appuyé du [chef de parti] que le projet de loi [nom du projet de loi] soit maintenant lu une première fois »;
- b) avant que la présidence ne demande à la chambre de voter sur la première lecture du projet de loi, elle doit permettre au porteur de projet de loi de faire son discours d'ouverture;
 - i. Le porteur de projet de loi dispose de 10 minutes pour son discours.
 - ii. Il est strictement interdit d'interrompre le porteur de projet de loi durant son discours d'ouverture.
 - iii. Le discours du porteur de projet de loi compte comme son intervention sur le projet de loi.
- c) après le discours d'ouverture et à la discrétion de la présidence, la chambre procède à une période de questions de clarifications;
 - i. Les questions de clarification peuvent être posées par n'importe quel député.
 - ii. Le député présentant un projet de loi peut choisir de répondre ou non à une question.

iii. Le député présentant un projet de loi détermine le nombre de questions qu'il acceptera.

iv. Le député présentant un projet de loi doit limiter sa réponse au contenu de la question et demeurer concis dans sa réponse.

v. Les questions de clarifications ne doivent pas comporter d'arguments politiques. Elles visent uniquement à clarifier la substance du projet de loi.

vi. Un député peut poser plus d'une question de clarification.

d) après la période de questions de clarification, la présidence doit permettre aux critiques officielles des partis d'opposition de prononcer leur critique;

i. Les critiques officielles disposent de 5 minutes pour faire leur critique.

ii. Il est strictement interdit d'interrompre la critique pendant son discours.

iii. Le discours de la critique ne compte pas comme son intervention sur le projet de loi.

e) après les discours des critiques, la présidence doit demander à la chambre si elle accepte de transmettre le projet de loi à la commission appropriée.

PHASE 3. TRAVAIL EN COMMISSION

23. Le travail en commission a pour objectif de retravailler les projets de loi. Lors du travail en commission, les procédures suivantes doivent être respectées:

- a) de manière générale, les commissions peuvent déterminer leurs propres procédures;
- b) les commissions doivent confirmer l'élection de la présidence et élire leur secrétaire au début de leur première rencontre;
- c) la présidence de commission doit gérer les débats et faire rapport à la chambre une fois les débats terminés;
- d) le secrétaire de commission doit travailler de concert avec la présidence de commission pour assurer la tenue d'un procès-verbal et la bonne gestion des débats;
- e) tout amendement débattu en commission doit être présenté par un député et appuyé par un autre;
- f) les amendements adoptés en commission sont incorporés directement dans le projet de loi sans que la chambre n'ait à se prononcer;
- g) les interventions des députés en commission doivent se limiter à cinq minutes;

- h) à moins que la commission n'en décide autrement, les députés n'ont pas de limite sur le nombre d'interventions.

PHASE 4. DEUXIÈME LECTURE

24. La deuxième lecture a pour objectif d'adopter, ou non, les moyens contenus dans un projet de loi. Lors de la deuxième lecture, les procédures suivantes doivent être respectées :

- a) avant que ne commencent les débats sur le projet de loi, la présidence doit permettre au président de la commission appropriée de faire son rapport sur les amendements faits en commission;
- b) après le rapport de la présidence de commission, la présidence doit permettre aux députés de débattre du projet de loi;
- c) des amendements peuvent être proposés pendant la deuxième lecture, à condition qu'ils soient appuyés par au moins un chef de parti;
 - i. Le député souhaitant proposer un amendement doit, au moment de se lever pour demander la parole, annoncer à voix forte : « Amendement ».
 - ii. La présidence doit reconnaître le député qui souhaite déposer un amendement.
 - iii. Le député doit alors annoncer son amendement de la façon suivante : « Il est proposé par le député de [circonscription], appuyé par [chef de parti] que le projet de loi [nom du projet de loi] soit modifié en [expliquer les modifications]. »
 - iv. La présidence doit alors déterminer si l'amendement est recevable ou non. La décision de la présidence est finale.
 - v. Si l'amendement est recevable, le député a droit à un discours d'ouverture de cinq minutes. Il a également droit à un discours de clôture de trois minutes. Il n'y a pas de critique officielle sur les amendements.
 - vi. Les discours des députés lors d'un amendement doivent se limiter à trois minutes.
 - vii. Si l'amendement est adopté, il fait désormais partie intégrante du projet de loi.
- d) lorsque tous les députés se seront exprimés sur le projet de loi, ou à sa discrétion, la présidence doit permettre au porteur de projet de loi de faire son discours de clôture;
 - i. Le porteur de projet de loi dispose de cinq minutes pour son discours de clôture.
 - ii. Il est strictement interdit d'interrompre le député pendant qu'il fait un discours de clôture.

- iii. Les critiques n'ont pas droit à un discours de clôture. Les critiques officielles ont cependant droit à un temps de parole spécial avant l'adoption finale du projet de loi. La présidence doit donner priorité aux critiques qui souhaitent s'exprimer.

- e) après le discours de clôture, la présidence doit demander à la chambre si elle souhaite adopter le projet de loi.

PHASE 5. PÉRIODE DE QUESTIONS

25. La période de questions libres a pour objectif de permettre aux députés de se poser des questions qui ne sont pas nécessairement en lien avec le travail parlementaire. Lors d'une période de questions libres, les procédures suivantes doivent être respectées :

- a) les chefs de parti sont responsables de demander à la présidence la tenue d'une période de questions libres;
- b) la durée d'une période de questions libres est à la discrétion de la présidence;
- c) pendant une période de questions libres donnée, chaque député a droit à une question et à une question supplémentaire en réplique à la réponse à la question originale;
- d) le député qui pose une question doit adresser sa question à un autre député dans la chambre;
- e) le député vers qui une question est adressée peut répondre à la question ou la rediriger vers un autre député.

PARTIE IV - DÉCORUM

26. Les députés ne doivent en aucun cas manquer de respect aux autres députés, à la chambre ou à l'État des Amériques. Manquer de respect signifie :

- a) insulter un autre député;
- b) prêter des intentions malicieuses à un député, comme mentir ou tromper.

27. Les députés doivent respecter le code vestimentaire.

28. Les députés doivent utiliser un langage parlementaire en tout temps. En cas de doute sur l'acceptabilité de leur vocabulaire, les députés doivent consulter leur chef de parti.

29. Les députés doivent parler français, à moins que ce ne soit pour citer une œuvre ou une personne.

30. Lorsque la présidence se lève, les députés doivent s'asseoir et se taire.

31. Le chahut, les railleries et autres commentaires qui perturbent la livraison des discours sont fortement découragés.

ANNEXE A – LANGAGE PARLEMENTAIRE

Les mots, expressions et termes suivants sont proscrits durant les débats :

- a) « Mentir » : un député ne peut dire ou insinuer qu'un député ment ou cherche intentionnellement à induire quiconque en erreur;
- b) « Tromper » : un député ne peut dire ou insinuer qu'un député trompe ou cherche à tromper quiconque;
- c) « Mauvaise foi » : un député ne peut dire ou insinuer qu'un député est de mauvaise foi.

Sont également proscrits les propos insultants, à connotation raciale, sexuelle ou sexiste ou autrement inappropriés. Il est important de noter que, bien que des mots puissent être acceptables dans un certain contexte, ils peuvent prendre une connotation inappropriée dans d'autres contextes.

Enfin, tous sont appelés à faire preuve de bon jugement lorsque vient le temps d'en appeler au règlement pour une question de langage non parlementaire. L'erreur légitime peut arriver et il n'est pas approprié ni utile de couper l'élan d'un député qui ne se rend pas compte de la connotation de ses propos. On peut alors attendre à la fin de l'intervention pour en appeler au règlement.

IDÉOLOGIES DES PARTIS POLITIQUES

Lors de cet événement, les participants du volet parlementaire seront répartis en trois partis politiques distincts ayant des idéologies différentes.

GOVERNEMENT : PARTI SOCIAL-DÉMOCRATE

La social-démocratie est une idéologie politique normalement associée au centre-gauche qui se veut mitoyenne entre le libéralisme et toutes ses déclinaisons et le socialisme.

Ainsi, les sociaux-démocrates ne remettent pas en cause les principes généraux de l'économie de marché et de la démocratie libérale, mais, en matière économique par exemple, ils préfèrent nettement la main vigoureuse et rigoureuse de l'État-providence à la main invisible du libre marché telle qu'elle est décrite par Adam Smith. La raison est que les sociaux-démocrates ont compris qu'une économie capitaliste livrée à ses propres règles est créatrice d'inégalités de richesse, donc d'inégalité sociale, avec tous les maux que cela comporte. Il est donc légitime, voire nécessaire, que l'État intervienne dans l'économie et dans la société pour assurer le respect des règles et mettre en place des structures de redistribution de la richesse. Pour résumer, en matière économique, les sociaux-démocrates ont généralement une vision keynésienne de l'économie, c'est-à-dire une vision favorable à l'intervention de l'État pour structurer l'activité économique d'une société donnée.

Les sociaux-démocrates se préoccupent également du bien-être social et considèrent que la prise en charge des plus démunis est une responsabilité collective. L'une des valeurs les plus importantes pour la vision sociale-démocrate est donc l'égalité, et plus précisément l'équité des chances, soit ce principe qui veut que tous aient droit aux mêmes conditions et aux mêmes possibilités favorisant leur épanouissement, nonobstant leur classe sociale, leur appartenance ethnique, leur genre ou tout autre critère discriminatoire sur lequel se basent encore plusieurs inégalités. C'est dans ce même esprit que les sociaux-démocrates privilégient souvent un rapprochement avec les acteurs sociaux et ont généralement un préjugé positif envers les syndicats.

- En guise d'exemple, on considère généralement les pays scandinaves comme des modèles de sociétés sociales-démocrates.
- **Valeurs clés :** équité des chances, État-providence, épanouissement de l'individu sans négation des biens collectifs.

OPPOSITION OFFICIELLE : PARTI NÉOLIBÉRAL-CONSERVATEUR

Le néolibéralisme est une idéologie mettant de l'avant les libertés individuelles, une économie de libre marché et qui s'oppose à tout interventionnisme étatique. L'aspect conservateur concerne ici le plan moral ; il est très réticent au changement et valorise les traditions.

Pour les néolibéraux, le mot d'ordre est « libertés individuelles ». Il faut à tout prix préserver ces dernières en plus de protéger le droit à la propriété privée de chacun. Ainsi, la seule vraie bonne manière de gérer l'économie de marché du système capitaliste est de se fier à la main invisible (d'Adam Smith), c'est-à-dire en laissant le marché se réguler par lui-même tout en accordant le plus grand nombre de libertés aux acteurs économiques. On favorise alors la concurrence entre les entreprises et on se retrouve avec les meilleurs produits possibles, aux prix les plus bas possible. Dans un système où tous sont libres, tous ont alors la chance de pouvoir s'enrichir.

L'État ne doit pas intervenir dans cette dynamique puisqu'il viendrait alors brimer les libertés individuelles des individus en légiférant sur des propriétés qui sont privées. Restreindre les entreprises dans leur production viendrait déséquilibrer la balance naturelle du marché. En fait, pour les néolibéraux, le rôle de l'État consiste à gérer la devise (la monnaie) et à assurer les frontières et la sécurité nationale (l'armée). De plus, les normes de travail trop nombreuses et les syndicats empêchent les entreprises de produire au maximum de sa capacité et empêchent un développement économique optimal.

De plus, le néolibéralisme-conservateur inclut une droite dite *morale*. On parle alors, en plus du respect des libertés, du respect des valeurs et des structures traditionnelles. Il y a donc pour les conservateurs une grande résistance face au changement, on prône plutôt le statu quo.

- En guise d'exemple, le Parti républicain américain et le *Tea Party*, aux États-Unis, adhèrent à ce type d'idéologie.
- **Valeurs clés :** libertés individuelles, propriété privée, économie de marché, tradition, famille, valeurs religieuses.

DEUXIÈME OPPOSITION OFFICIELLE : PARTI ALTERMONDIALISTE, ÉCOLOGISTE ET FÉMINISTE

Les convictions du tiers parti sont fondées sur les trois courants de pensée suivants: l'altermondialisme, l'écologisme et le féminisme.

Le tiers parti est altermondialiste parce qu'il s'oppose aux convictions néolibérales en matière de mondialisation et de lutte vers une redéfinition de celle-ci. Avec la ferveur de l'industrialisation, l'écart entre les riches et les pauvres est plus vaste que jamais, les altermondialistes souhaitent donc que la croissance économique cesse d'être destructrice de l'environnement ainsi qu'un véhicule vers l'injustice sociale. Selon les altermondialistes, le rythme économique que nous connaissons à l'échelle internationale doit cesser afin que l'on puisse intégrer l'essentiel de l'humanité aux processus de la mondialisation : un environnement sain grâce au développement durable et le respect des droits humains.

Ayant les droits humains à cœur, le tiers parti valorise surtout le féminisme comme l'un de ses fondements. Le féminisme est une idée politique qui revendique l'intégration des droits des femmes dans tous les aspects de la société. Qu'il s'agisse d'équité salariale, de violence ou de santé, les femmes subissent trop souvent des injustices liées à leur genre. Dans un monde dominé par le patriarcat, il est essentiel de continuer les efforts vers la fin de l'oppression envers les femmes et vers l'égalité des genres.

L'écologisme est une idéologie prônant la conservation ainsi que la restauration de la nature. Alors que le monde s'industrialise, la responsabilisation sociale et le respect de l'environnement se volatilisent. Les ressources naturelles sont souvent exploitées sans que les répercussions sur l'environnement soient tenues en compte. Conscient qu'une exploitation continue et déréglementée des ressources naturelles entraînera des défis insurmontables pour les générations futures, le tiers parti lutte contre les changements climatiques et défend les efforts vers un environnement sain en encourageant des mesures d'énergie verte.

- **Valeurs clés:** lutte au capitalisme dit «sauvage», égalitarisme, solidarité, égalité hommes-femmes, protection de l'environnement.

LISTE DES PARTICIPANTS

VOLET PARLEMENTAIRE

CANADA

BELLIVEAU-SIMARD Colin-Philip | Alberta
LAROCHE Guillaume | Alberta
FORSTER Marc | Colombie-Britannique
MALLOU Justine | Colombie-Britannique
LAKOUAS Moncef | Nouveau-Brunswick
LIRETTE Anika | Nouveau-Brunswick
BEN BERRAH Rym | Ontario
PUCHALA Samantha | Ontario
SHIMBA Falonne | Ontario
BELLAMY Floralтана | Québec
KABA Mariama | Québec
MASSE Dominique | Québec
MICHAUD Marc-André | Québec
RHÉAUME-ESPINOZA Patrick | Québec
VALIQUETTE Hugo | Québec
VOGHEL Merlin | Québec
O'REILLY Amber | Territoires du Nord-Ouest

ÉTATS-UNIS

LANGENBACH Mason | Alabama
O'SHIELDS Lidia | Floride
BOUDREAUX Jacob | Louisiane
LANDRY Jordan | Louisiane
MOORE Heaven | Louisiane
PONS Joseph | Louisiane
RABALAIS Nathan | Louisiane
SAMET Daniel | Maryland
ZIEJA Christopher | Washington D.C.

CABINET

LABRIE Audrey | Alberta
NAZZARI GOMES Janaína | Brésil
JACQUET Marc-Gérard | Haïti
MIGUES Mandy | Louisiane
GODIN Céleste | Nouvelle-Écosse
DUBOIS Philippe | Québec
GAGNON Cécile | Québec
LAURENCE-BROOK Gabriel | Québec

CARAÏBES

PARDO LOPEZ Luis Ernesto | Cuba
COCODEAU Élodie | Guadeloupe
DENIN Samuel Hervé | Guadeloupe
SAMATHI Gladys | Guadeloupe
BLÉMAND Laïna | Guyane
MATHIEU Marika | Guyane
BÉLIZAIRE Jefferson | Haïti
CALIXTE Mulineca Rose Chantal | Haïti
CASSIS Gérald | Haïti
HENRY Widley Jeff | Haïti
MOÏSE Valéry | Haïti
JULMÉ Christina | Haïti
PIERRE-LOUIS Claire Marie Valérie | Haïti
RUMBOLD Yvens | Haïti
VERNÉ Nathalie | Haïti
BLANCHARD Romain | Martinique
GUY Antony | Martinique
RAMOS-HERNANDEZ Carlos | Porto Rico

AMÉRIQUE LATINE

ATELA Juan Cruz | Argentine
BARANDIARAN Julia | Argentine
SHAMA AMORIM Alice | Brésil
TAUFE Lara Carolina | Brésil
MADRID VERTEL Miguel Enrique | Colombie
TAMAYO PLAZAS Julieth Victoria | Colombie
ESCOBAR DURAND Sélène | Guatemala
AMAYA ESCOTO Alejandra | Honduras
BONILLA TOBAR José Gabriel | Honduras
GOMEZ GOMEZ Arlex Gipdel | Honduras
PORTILLO LAGOS Denise Alejandra | Honduras
CRUZ SANTIAGO Binídza Oliva | Mexique
MARTI NIETO Flor de Asis | Mexique
MAZZONI Juan Ignacio | Uruguay

VOLET MÉDIA

AVIA Abila Mawusse | Ontario
BÉDARD Charlotte | Ontario
FECHNER Edréa | Ontario
FAUCHER Stéphanie | Québec
HOULE-DRAPEAU Sophie | Québec
NEVEU Audrey | Québec
RODRIGUEZ-CEA Camila | Québec

VOLET PARTICIPATION CITOYENNE

BITORO KWANDJA Patience | Ontario
KANYGIN Erin | Ontario
FRIGAULT Julie Gabrielle | Nouveau-Brunswick
ROSS Marc-André | Nouveau-Brunswick
BADI-BAKOLE Harmony | Québec
BRIDEAU Emélie | Québec
FOURNIER Antoine | Québec
JEAN-PHILIPPE Lineberte | Québec
JOMPHE Eva | Québec
JUNIOR MÉZIL Jeiel-Onel | Québec
LAING Jacynthe | Québec

4

INFORMATIONS UTILES



ADRESSE DES RÉSIDENCES

Résidence Pitman Hall
160, rue Mutual
Toronto (Ontario)
Canada M5B 2M2
Téléphone : 416-979-5210

ADRESSE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Assemblée législative de l'Ontario
Queen's Park
Toronto (Ontario)
Canada M7L 1A9
Téléphone : 416-325-7500

ÉDIFICE MACDONALD

900, rue Bay
Toronto (Ontario)
Canada M7A 1Y4

ROGER COMMUNICATIONS CENTER

80, rue Gould
Toronto (Ontario)

COORDONNÉES D'URGENCE

Flavie-Isabelle Hade: 418-563-9103
France Roussel: 581-994-5281
Dominique Montpetit: 514-830-9863

CODE VESTIMENTAIRE À RESPECTER À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE L'ONTARIO

CONSIGNES GÉNÉRALES

Sont INTERDITS: jeans, shorts, espadrilles, sandales et T-shirt ou coton ouaté avec logo ou faisant la promotion d'une cause, d'un événement ou d'un parti.

Port de la cravate: au choix

HOMMES

Pantalons et vestons, chemise boutonnée, souliers (veston boutonné lors d'interventions debout).

FEMMES

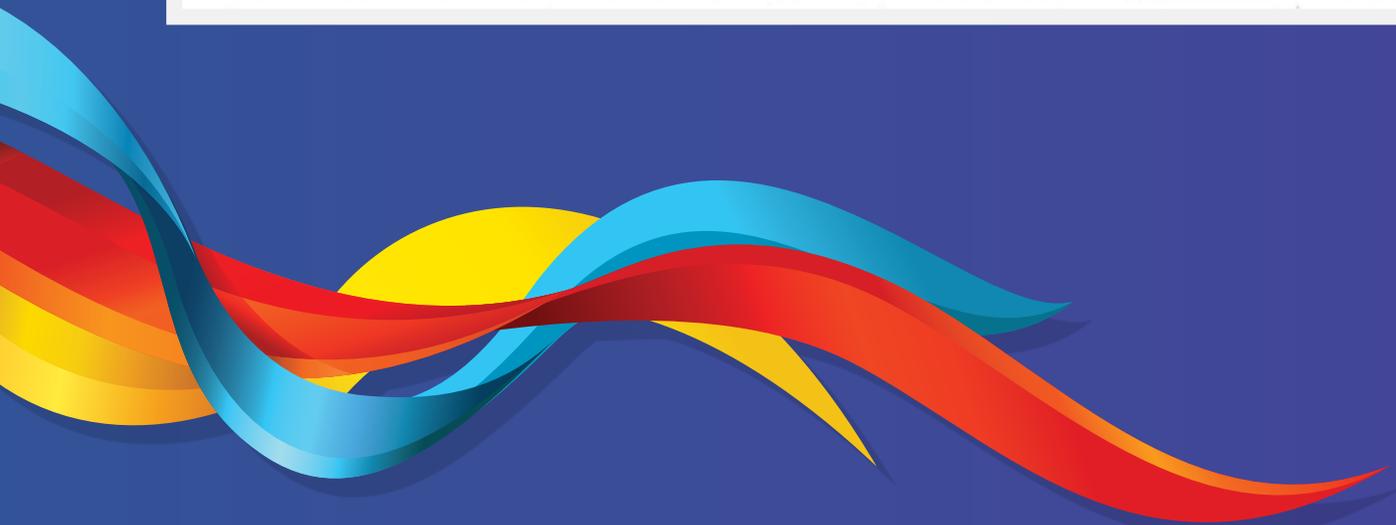
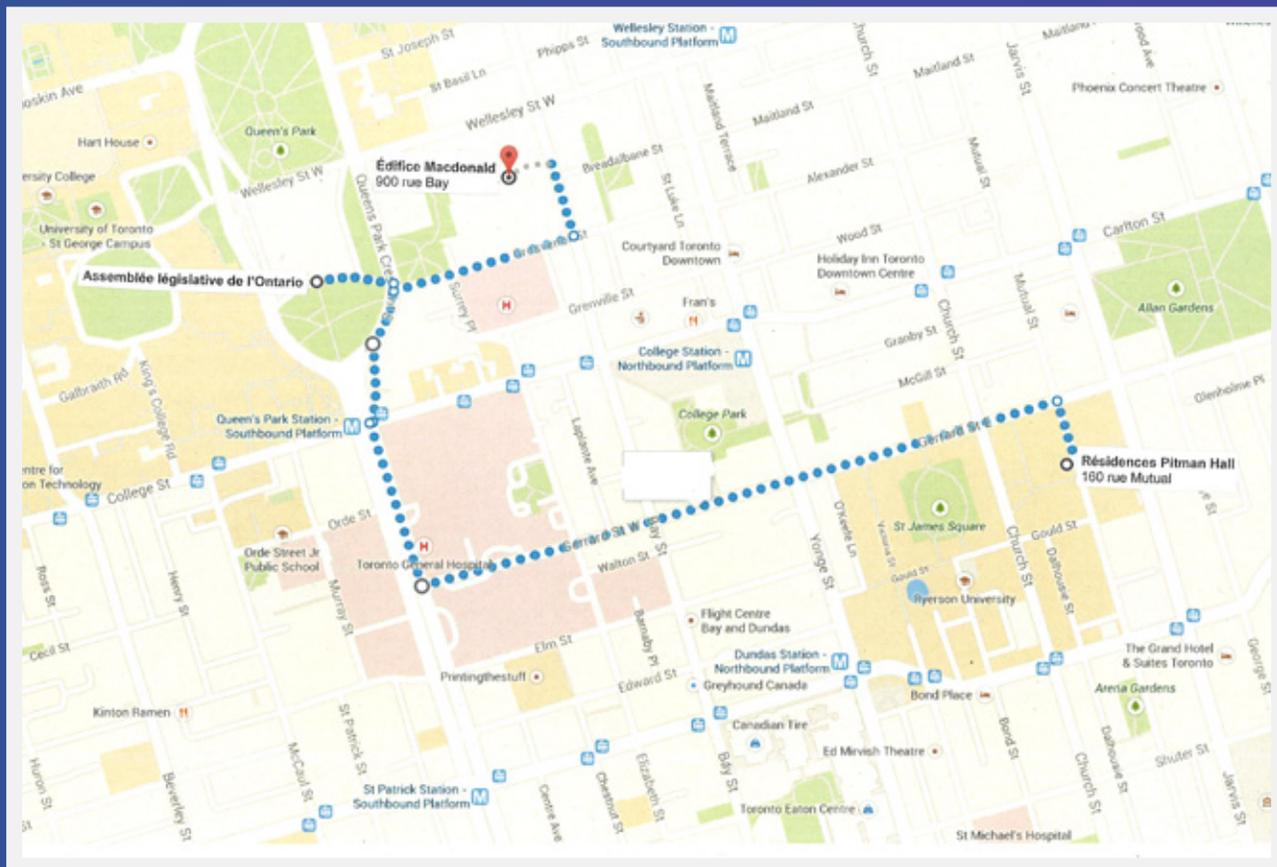
Tenue professionnelle de rigueur: robe, blouse ou chemisier propre (épaules couvertes), jupe ou pantalon, souliers. Jupes et robes de longueur adéquate.

Attention, il est important d'avoir des souliers confortables pour la marche.

EN CAS D'URGENCE

Police, ambulance, pompiers: Composez le 911

CARTE DE TORONTO





RÉSUMÉ DES PRÉSENTATIONS

La programmation a été conçue afin de développer la responsabilité sociale, l'action civique et la solidarité francophone au sein de la jeunesse des Amériques et de susciter chez les participants le désir de s'engager afin de prendre part activement au changement social.

En plus de vivre une simulation de type britannique, le programme de la semaine comprend des conférences destinées à tous les participants ainsi que des ateliers de formation pratique propres à chaque volet du PFJA.

MERCREDI 6 AOÛT 2014

8 H 30 - 10 H 15 - SALLE RCC 204

CONFÉRENCE D'OUVERTURE SUR LA DÉMOCRATIE AU XXI^e SIÈCLE : HÉRITAGE ET/OU PROJET

Jean-Louis Roy, diplomate, écrivain et universitaire

La démocratie (du grec ancien *dēmokratía* signifiant «souveraineté du peuple»), est le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple selon la définition canonique d'Abraham Lincoln.

Aujourd'hui, la démocratie est à un point tournant; les règles démocratiques du XX^{ème} siècle sont fortement secouées par les ambitions démocratiques du XXI^{ème} siècle. Les populations sont de mieux en mieux informées et exigent de plus en plus des élus qu'ils rendent des comptes et fassent preuve de transparence, pourtant le taux de participation au vote est en chute dans de nombreux pays. La démocratie, terme tant galvaudé, serait-elle en mutation? Lors de cette présentation, M. Roy vous invite à réfléchir à différents enjeux d'actualité autour de la planète.

11 H - 12 H 30 - ÉDIFICE MACDONALD

SÉANCE DE TRAVAIL CONJOINTE AVEC LES PARLEMENTAIRES DE L'APF

Les participants au PFJA pourront, durant cette séance de travail conjointe, discuter de différents enjeux de la francophonie des Amériques avec les parlementaires de la région Amérique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF). En effet, le PFJA se déroule simultanément à la 30^e Session régionale Amérique de l'APF. L'APF est une organisation interparlementaire qui est composée de 79 sections dont plusieurs proviennent des Amériques. Les thèmes abordés durant cette séance de travail conjointe sont les médias sociaux et la vie de parlementaire.

19 H 30 - 21 H 30 - CAFÉTÉRIA RYERSON

TABLE RONDE « LA LANGUE DE BOIS ET LE 4^e POUVOIR »

France Gélinas, députée (Ontario, Canada) - Éric LaFleur, sénateur (Louisiane, États-Unis) - Gisèle Quenneville, journaliste et animatrice (Ontario, Canada) - Bernard Trottier, député (Ontario, Canada)

Désignés comme représentant le quatrième pouvoir, les médias jouent un rôle de premier plan dans nos systèmes parlementaires actuels. À l'ère numérique, leur influence et leur présence ne cesse de s'accroître et les politiciens doivent maintenant composer avec ces éléments. Cette table ronde regroupe trois parlementaires membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et sera animée par Mme Gisèle Quenneville. La discussion fera ressortir l'interrelation entre les médias et les discours politiques en plus d'aborder les questions de la désinformation et de la neutralité des médias.

JEUDI 7 AOÛT 2014

8 H 30 - 10 H 15 - SALLE RCC 204

PANEL DE DISCUSSION SUR L'ÉTHIQUE ET LA GOUVERNANCE

Benoit Pelletier, professeur titulaire, Université d'Ottawa (Québec, Canada) - Tasha Kheiriddin, analyste politique et journaliste (Ontario, Canada) - M^e François Boileau, commissaire aux services en français de l'Ontario (Ontario, Canada) - Gisèle Quenneville, journaliste et animatrice (Ontario, Canada)

Il ne passe pas une seule journée sans que les médias ne rapportent des problèmes d'éthique et de gouvernance au sein du monde politique, et ce partout dans les Amériques. Manquements au code d'éthique, corruption, collusion : les médias abordent ces problèmes fréquemment et les citoyens les dénoncent. Face à cela, plusieurs perdent confiance envers le système politique et se sentent de moins en moins concernés. Mais comment définir l'éthique et la gouvernance ? Pourquoi est-ce si difficile de les mettre en pratique ? Animé par Gisèle Quenneville, ce panel de discussion permettra aux participants du PFJA de se familiariser avec les concepts d'éthique et de gouvernance et, ainsi, de mieux saisir l'interrelation entre le monde politique, la participation citoyenne et les médias.

ATELIERS SIMULTANÉS

Ces trois ateliers se déroulent simultanément. Les participants sont divisés en trois groupes et assistent à l'atelier associé à leur volet.

10 H 30 - 12 H - SALLE RCC 204

VOLET PARLEMENTAIRE - ATELIER SUR LA LIBERTÉ DE PAROLE ET L'ENGAGEMENT POLITIQUE

Benoit Pelletier, professeur titulaire, Université d'Ottawa (Québec, Canada)

Spécialiste en droit constitutionnel et ancien homme politique engagé, M. Benoit Pelletier témoignera de son expérience de parlementaire, de sa vie politique et de son engagement social. Il abordera les raisons qui l'ont poussé à s'engager en politique et il décrira ses grandes réalisations, tout en abordant les obstacles qu'il a dû surmonter en lien avec la ligne de parti et le droit d'expression des députés.

10 H 30 - 12 H - SALLE RCC 205

VOLET MÉDIA - ATELIER SUR LE JOURNALISME PARLEMENTAIRE

Tasha Kheiriddin, analyste politique et journaliste (Ontario, Canada)

Dans cet atelier, Mme Tasha Kheiriddin partagera son expérience de couverture médiatique de la colline parlementaire avec les participants du volet média et abordera également certains aspects plus préoccupants du métier de journaliste. Comment exercer ce métier dans un monde où l'importance de la presse écrite est en déclin, mais aussi dans un contexte d'hyperconnectivité et de rapidité ? Comment faire lorsque les élus communiquent très peu d'information ou quand la ligne éditoriale d'un journal affecte le reportage ?

10 H 30-12 H : SALLE RCC 203

VOLET PARTICIPATION CITOYENNE - ATELIER SUR LES LIMITES DE L'ACTION CITOYENNE

M^e François Boileau, commissaire aux services en français de l'Ontario (Ontario, Canada)

Loin de se résumer au seul droit de vote, le rôle des citoyens est de plus en plus important dans les démocraties actuelles. De plus en plus organisés, les citoyens peuvent influencer, par leurs actions, le processus de prise de décision des politiciens. Au cours de cet atelier, M^e François Boileau partagera son expérience de citoyen actif et engagé avec les participants du volet participation citoyenne. Quelles sont les démarches auxquelles il est associé qui ont obtenu du succès et comment ont-elles été menées ? Si l'on présente souvent les bons coups, qu'en est-il des démarches qui ont échoué ou qui n'ont pas connu le succès espéré ?

19 H 30 - 21 H 30 - SALLE RCC-204

CINÉ-RENCONTRE : INTIMITÉS FRANCOPHONES 1

Anne-Céline Genevois et Alex Lachapelle Raymond, cinéastes (Québec, Canada)

Intimités francophones 1 est un film documentaire de Mme Anne-Céline Genevois et de M. Alex Lachapelle Raymond. Pendant 35 jours, le duo de cinéastes québécois a parcouru des milliers de kilomètres, tantôt sur les routes, tantôt dans les airs, pour aller à la rencontre des citoyens de l'Acadie, de l'Ontario, du Maine, de la Louisiane et d'Haïti. Ce film documentaire est une conversation entre citoyens des Amériques. Ceux-ci nous racontent leurs enjeux linguistiques et leurs cultures façonnées par la pluralité des langues du territoire. À chaque confidence, les identités se dévoilent, les mots se délient, les luttes se précisent.

VENDREDI 8 AOÛT 2014

8 H 30 - 10 H 15 - SALLE RCC 204

CONFÉRENCE SUR L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

Caroline Andrew, professeure émérite, Université d'Ottawa (Ontario, Canada)

Mme Caroline Andrew abordera les rapports entre les groupes en quête d'équité, tels que les femmes, les immigrants ou les aînés. Elle portera une attention particulière à l'égalité hommes-femmes. En plus de présenter un tableau de la situation actuelle, elle brossera un historique des mécanismes de représentation tant dans le monde politique qu'à travers le développement des institutions. Avons-nous fait des avancées notables, la situation est-elle stagnante ou, au contraire, régressons-nous ?

ATELIERS SIMULTANÉS

Ces trois ateliers se déroulent simultanément. Les participants sont divisés en trois groupes et assistent à l'atelier associé à leur volet.

10 H 30 - 12 H - SALLE RCC 204

VOLET PARLEMENTAIRE - ATELIER SUR LA PARITÉ EN POLITIQUE

Caroline Andrew, professeure émérite, Université d'Ottawa (Ontario, Canada)

Dans le but d'assurer une meilleure représentativité des femmes dans le domaine politique, plusieurs gouvernements préfèrent légiférer et imposer des quotas au sein de leur Parlement ou de leur parti politique. Cette pratique met de l'avant une évidence : la parité est loin d'être atteinte. Avec les participants au volet parlementaire, Mme Caroline Andrew mènera une discussion axée sur la parité en politique. Elle présentera des exemples concrets de réussites, mais aussi de résultats moins probants. L'atelier inclura une période de travaux pratiques avec les participants.

10 H 30 - 12 H - SALLE RCC 205

VOLET MÉDIA - ATELIER SUR L'IMAGE DES FEMMES DANS LES MÉDIAS

Manon Cornellier, chroniqueuse politique, *Le Devoir* (Québec, Canada)

Les médias ont une importance toujours grandissante dans la sphère politique. Si leur contribution et leur rôle peuvent être positifs, ils peuvent aussi véhiculer des stéréotypes dégradants ou même sexistes. Plusieurs s'accordent pour dire que les femmes politiques sont injustement représentées par les médias. Qu'en est-il ? Leur traitement diffère-t-il de celui des hommes politiques ? Les femmes et les hommes politiques sont-ils égaux devant les médias ? Dans cet atelier, Mme Manon Cornellier tentera de répondre à ces questions en utilisant des exemples concrets, notamment à l'aide d'exemples tirés de campagnes électorales récentes.

10 H 30 - 12 H - SALLE RCC 203

VOLET PARTICIPATION CITOYENNE - ATELIER SUR L'ÉGALITÉ CITOYENNE

Nicolas Hyatt, Indi Madar et Renée-Claude Thériault, animateurs, FESFO (Ontario, Canada)

À l'aide de l'outil « Ressources inégales », les animateurs de la FESFO amèneront les participants du volet participation citoyenne à s'interroger sur la justice sociale, l'égalité citoyenne et l'accès aux ressources ainsi qu'à définir les relations de pouvoir qui existent. Avons-nous tous accès aux mêmes ressources ? L'inégalité est-elle normale ? Les participants travailleront également sur le lexique de la diversité : multiculturalisme, féminisme, minorités sexuelles.

BIOGRAPHIE DES CONFÉRENCIERS



CAROLINE ANDREW

Professeure émérite, Université d'Ottawa

ONTARIO, CANADA

Caroline Andrew est professeure émérite et directrice du Centre d'études en gouvernance à l'Université d'Ottawa. Ses intérêts de recherche touchent à la politique urbaine, au développement local et, surtout, aux rapports entre les groupes communautaires en quête d'équité et les gouvernements locaux. À différents moments, Caroline Andrew a étudié les rapports entre les femmes et les villes, les francophones vivant en situation minoritaire, les immigrants récents, les personnes vivant des situations de crise de logement. Caroline Andrew fait partie du comité d'orientation de l'Initiative: une ville pour toutes les femmes, du conseil d'administration du Centre de ressources communautaires de la basse-ville d'Ottawa, du bureau de direction du Partenariat local d'immigration d'Ottawa et elle préside le conseil d'administration de Femmes et villes international.



M^e FRANÇOIS BOILEAU

Commissaire aux services en français de l'Ontario

ONTARIO, CANADA

M^e François Boileau mène actuellement son troisième mandat à titre de commissaire aux services en français de l'Ontario. Son rôle consiste à recevoir des plaintes du public et à présenter des recommandations sur les questions touchant l'application de la *Loi sur les services en français*. Avant de devenir commissaire en août 2007, il était conseiller juridique au Commissariat aux langues officielles où il a mené d'importantes causes devant la Cour suprême du Canada.

Il a également joué un rôle déterminant pour défendre les droits linguistiques des francophones en représentant la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) dans l'affaire Montfort devant la Cour d'appel de l'Ontario. En 2011, François Boileau s'est vu décerner l'Ordre du mérite de l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO).

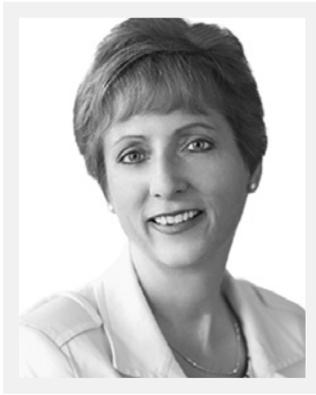


MANON CORNELLIER

Chroniqueuse politique, Le Devoir

QUÉBEC, CANADA

Diplômée en communications de l'UQAM, Manon Cornellier est chroniqueuse politique au Devoir et blogueuse politique pour le site du magazine *L'Actualité*. Elle est chroniqueuse au Devoir depuis 2006 et correspondante parlementaire depuis 1996. Journaliste parlementaire à Ottawa depuis 1985, elle a d'abord été pigiste pour, entre autres, La Presse, TVA, TFO et Québec-Science avant de joindre la Presse canadienne (PC) en 1990. Elle est demeurée au service du bureau parlementaire de la PC jusqu'en 1996. Gagnante du Prix de journalisme Judith-Jasmin 2007, catégorie opinion, elle collabore avec plusieurs médias électroniques. En 1995, elle a publié un livre sur la naissance du Bloc québécois, aux éditions James Lorimer, et a complété en juin 2009 une maîtrise en politique canadienne à l'Université d'Ottawa.



FRANCE GÉLINAS

Députée de Nickel Belt

ONTARIO, CANADA

France Gélinas est députée provinciale depuis 2007, reconnue et respectée pour son travail de promotion de la santé et les questions de soins de santé. En tant que représentante de la circonscription de Nickel Belt à Queen's Park, elle a mené la charge dans le combat pour un Ontario plus sain et avec de meilleurs soins de santé. Elle a présenté de nombreux projets de loi visant à rendre les menus des restaurants plus transparents en matière de contenu calorifique, à mettre fin à la vente de produits du tabac aromatisés, à interdire les salons de bronzage aux jeunes et à mettre le système de santé de l'Ontario sous la protection et surveillance de l'Ombudsman (Protecteur du citoyen).

France Gélinas a également été directrice exécutive du Centre de santé communautaire du Grand Sudbury où elle a supervisé l'expansion du centre dans plusieurs petites communautés, y compris rurales, et a contribué à mettre sur pied une clinique pour répondre aux besoins des personnes sans domicile fixe.



ANNE-CÉLINE GENEVOIS

Réalisatrice, intimités francophones

QUÉBEC, CANADA

Après avoir obtenu une maîtrise en anthropologie sur l'apport des démarches artistiques dans la valorisation de la diversité culturelle à l'Université Lumière de Lyon, Mme Genevois a assuré la direction d'un projet artistique autour de la langue française, la Caravane des dix mots en France. Sensible et très intéressée par l'action culturelle, elle développe des concepts artistiques participatifs auprès des milieux communautaires, carcéraux et éducatifs. Aujourd'hui installée à Montréal, elle poursuit ce travail et dirige l'organisme artistique et culturel Projet Ose. Son travail de documentariste explore la richesse des cultures et questionne la norme sociale. Ses films traitent de la diversité culturelle, de l'identité linguistique et des minorités. En 2012, elle co-réalise le documentaire *intimités francophones* sur les identités et les enjeux des communautés francophones des Amériques.



TASHA KHEIRIDDIN

Analyste politique et journaliste

ONTARIO, CANADA

Tasha Kheiriddin est analyste politique et chroniqueuse pour plusieurs médias canadiens. Elle écrit notamment pour le quotidien National Post et pour iPolitics.ca. Elle est invitée à titre d'analyste politique par plusieurs chaînes de télévision et de radio tant anglophones que francophones. En français, on peut l'entendre au *Téléjournal* de RDI, à TFO 360 et au *Grands Lacs Café* de Radio-Canada. Elle est coauteur de *Rescuing Canada's Right: Blueprint for a Conservative Revolution*, un livre classé comme meilleur vendeur en 2005.



ALEX LACHAPELLE-RAYMOND

Réalisateur, intimités francophones

QUÉBEC, CANADA

Après avoir terminé des études en théâtre et en cinéma au Cégep de Lévis-Lauzon, Alex-Lachapelle Raymond a travaillé au développement de projets culturels et artistiques sur la langue française en Europe de l'Est et en Afrique. S'intéressant à la « sémantique culturelle » des mots, son travail de documentariste repose sur l'exploration des richesses des cultures, de par leur diversité à s'exprimer. Québécois d'origine et installé à Montréal, il est aujourd'hui ingénieur sonore et compositeur pour des long-métrages et des albums de musique. En 2012, il co-réalise le documentaire *intimités francophones* sur les identités et les enjeux des communautés francophones des Amériques.

ÉRIC LAFLEUR

Sénateur

LOUISIANE, ÉTATS-UNIS

Élu à la *Louisiana House of Representatives* en 1999 et réélu en 2003, Éric LaFleur siège au Sénat louisianais depuis 2007. Il est vice-président de la Commission sur l'éducation et est membre des commissions sur les finances, le budget, les assurances et les affaires judiciaires. Le sénateur LaFleur est membre du conseil d'administration de la *Louisiana Citizens Insurance Company*. Il est également président de la section louisianaise de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.



JEAN-MARC LALONDE

Président d'honneur du PFJA

ONTARIO, CANADA

Jean-Marc Lalonde a été député de la circonscription de Glengarry-Prescott-Russell de 1995 à 2011 pour le Parti libéral de l'Ontario. Au cours de sa carrière parlementaire, il a occupé les postes d'adjoint du ministre de la Santé, du ministre du Développement économique et du Commerce, du ministre des Petites Entreprises et de l'Entrepreneuriat et du ministre des Transports. Juin 2001 marque l'aboutissement d'un projet de loi parrainé par le député Jean-Marc Lalonde et adopté à l'unanimité par l'Assemblée législative de l'Ontario faisant du drapeau l'emblème officiel de la communauté franco-ontarienne. En 2007, il a créé le Parlement jeunesse francophone de l'Ontario pour les étudiants du secondaire.

M. Lalonde a été président de l'APF section Ontario de 1999 à 2003 ainsi que de 2006 à 2011 et chargé de mission pour la région Amérique de 2001 à 2003 et de 2009 à 2011. Durant son mandat de chargé de mission, il a travaillé activement pour qu'un Parlement jeunesse francophone ait lieu dans les Amériques. Il est récipiendaire de nombreux honneurs pour son travail en francophonie, notamment de l'Ordre national de la Légion d'honneur, de l'Ordre de la Francophonie de Prescott-Russell et de la décoration de Grand officier de l'Ordre de la Pléiade. Il est un défenseur infatigable de la démocratie auprès d'assemblées francophones à travers le monde.

De 1976 à 1991, M. Lalonde a été maire de la ville de Rockland en Ontario. Il a également été directeur de l'Association des municipalités de l'Ontario et vice-président de l'Association française des municipalités de l'Ontario (AFMO).





BENOIT PELLETIER

Professeur titulaire, Université d'Ottawa

QUÉBEC, CANADA

Admis au Barreau du Québec en 1982, Benoit Pelletier s'est joint en 1990 au corps professoral de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, dont il fait encore partie et où il assume actuellement la fonction de professeur titulaire. Pendant dix ans, Benoit Pelletier a représenté la circonscription de Chapleau à l'Assemblée nationale du Québec. Il a été ministre du gouvernement du Québec pendant près de six ans. À ce titre, il a été notamment responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, des Affaires autochtones et de la Réforme des institutions démocratiques.

En 2010, Benoit Pelletier a été nommé Commandeur dans l'Ordre de la Pléiade, visant à souligner sa contribution exceptionnelle à la Francophonie internationale. Il a reçu les insignes de l'Ordre des francophones d'Amérique de la part du Conseil supérieur de la langue française du Québec. Il a également reçu le Prix Boréal de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada. En 2014, Benoit Pelletier est devenu officier de l'Ordre national du Québec. Il est le fondateur du Centre de la francophonie des Amériques et est à l'origine du Conseil de la fédération.



GISÈLE QUENNEVILLE

Journaliste, TFO

ONTARIO, CANADA

Gisèle Quenneville est un des visages de TFO depuis 18 ans. Elle a d'abord animé les émissions *Panorama et Relief*. En 2011, elle a pris la barre de 360, une émission d'affaires publiques. Cette année, elle anime et produit Carte de visite où elle rencontre des personnalités francophones d'un peu partout au Canada. Gisèle Quenneville détient un baccalauréat en journalisme de l'Université Carleton. Elle vit à Toronto avec son conjoint et leurs deux enfants.



JEAN-LOUIS ROY

Diplomate, écrivain et universitaire.

QUÉBEC, CANADA

M. Roy est titulaire d'un doctorat en histoire de l'Université McGill où il fut directeur du Centre d'études canadiennes françaises de 1971 à 1981. M. Roy a été directeur du quotidien *Le Devoir* entre 1981 et 1986 alors qu'il fut nommé Délégué général du Québec à Paris et Délégué aux Affaires multilatérales francophones, poste qu'il a occupé jusqu'en 1990. M. Roy a été, de 1990 à 1998, Secrétaire général de l'Agence de la Francophonie à Paris. Il y était chargé de promouvoir la coopération entre les 49 États membres de la Francophonie, et de mettre en œuvre les programmes politiques, économiques et sociaux arrêtés aux réunions des chefs d'État et de gouvernement.

M. Roy a été Commissaire à la Commission des droits et libertés de la personne du Québec, et en 2000, a reçu le Prix Droits et Libertés de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec. Il a occupé le poste de président de Droits et Démocratie (Centre international des droits de la personne et du développement démocratique) de 2002 à 2007. M. Roy a été président du conseil d'administration du Centre de la francophonie des Amériques de 2008 à 2013, nommé par le Gouvernement du Québec.



BERNARD TROTTIER

Député de Etobicoke - Lakeshore

ONTARIO, CANADA

M. Trottier a été élu dans la circonscription d'Etobicoke-Lakeshore en 2011. Il est membre du Caucus conservateur de la grande région de Toronto, il est Secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et il siège au sein du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires ainsi au sein du Comité des langues officielles. Il apporte son expérience antérieure dans l'industrie privée au Parlement pour promouvoir le développement économique de la région torontoise et de l'ensemble du Canada.

M. Trottier a travaillé à travers le monde dans sa carrière en affaires, avec des entreprises globales y inclus les cabinets de consultation IBM, Capgemini et A.T. Kearney. Il utilise cette expérience globale dans les affaires interparlementaires y inclus l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, ParlAmericas, et les groupes d'amitié parlementaire Canada-Ukraine, Canada-Pologne et Canada-Tibet, entre autres. Il est né et a grandi à St-Paul, Alberta, une communauté francophone dans le nord de l'Alberta.

